



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

6^e séance plénière

Lundi 22 septembre 1997, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

**Allocution de M. Arnoldo Alemán Lacayo,
Président de la République du Nicaragua**

Le Président : l'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua.

S. E. M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République du Nicaragua, S. E. M. Arnoldo Alemán Lacayo, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Lacayo (*interprétation de l'espagnol*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session.

Le monde d'aujourd'hui a pour principe la légitimité politique et la démocratie qui constituent la forme la plus civilisée de gouvernement. Les Nations Unies doivent refléter ce principe de plus en plus universel, en appuyant les efforts des gouvernements et des peuples du monde qui luttent pour la démocratisation dans leurs pays.

Après une décennie de diktats totalitaires et de résistance armée, les Nicaraguayens ont opté pour la démocratie comme système de gouvernement. J'en veux pour preuve les élections couronnées de succès qui ont eu lieu en 1990 et 1996, lorsque j'ai été élu Président du Nicaragua, et que je me suis engagé à édifier un État de droit et à guider le pays sur la voie de la démocratie, de la réconciliation assortie de justice et de l'institutionnalisation de l'État.

Nous savons que le défi est de taille. Mais le gouvernement que je préside s'est engagé à parvenir à un développement économique et social qui permettra de répondre aux besoins fondamentaux de la population et garantira une croissance durable, à moyen comme à long terme.

Nous sommes conscients de la nécessité de promouvoir un engagement national envers la démocratie. Aussi avons-nous amorcé un dialogue national ouvert et sincère avec différents secteurs de la société, notamment les partis politiques, la société civile, et les organisations non gouvernementales, afin de trouver ensemble les éléments nécessaires à l'instauration d'une culture politique démocratique.

Mon gouvernement se félicite de soutenir les efforts déployés par l'hémisphère, en sa qualité de coordonnateur du point 18 du Sommet des Amériques, intitulé «Renforcement du rôle des femmes dans la société». Le Sommet a tenu à souligner qu'en excluant les femmes des tâches et des bénéfices du développement, on fait gravement obstacle à la croissance et à la démocratie.

Le monde entier suit un processus de transformation et nous estimons que le système des Nations Unies ne peut rester en marge. Le Nicaragua félicite le Secrétaire général d'avoir une vision dynamique et le remercie d'avoir présenté son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes».

Le Nicaragua est un pays bénéficiaire de nombreux programmes du système et de ses institutions qui ont influé sur l'économie, la santé, le bien-être social, l'éducation et le monde du travail, pour n'en citer que quelques-uns, et en fin de compte sur le développement démocratique.

Mon gouvernement estime que le moment est venu pour les États Membres d'accorder un rôle plus prépondérant au Secrétaire général. Nous nous réjouissons de constater que le Secrétaire général attribue une importance particulière au processus de paix et à la nécessité d'améliorer la capacité du système de lutter contre le trafic des drogues et le terrorisme. Nous appuyons les programmes de réduction des armements et de renforcement des droits de l'homme ainsi que la possibilité de réagir comme il se doit dans les situations d'urgence. De même, mon gouvernement estime que les programmes de développement et de renforcement des systèmes démocratiques ne devraient pas être touchés. Nos démocraties ont encore des ennemis. Disposer d'une capacité de réaction rapide est une nécessité de nos jours.

La structure actuelle du Conseil de sécurité et les prérogatives de ses membres correspondent à une étape historique déjà dépassée. L'époque de la guerre froide et d'un monde bipolaire appartient au passé et le nombre d'États Membres qui ont intégré l'Organisation s'est accru considérablement depuis 1965, date du dernier élargissement du Conseil de sécurité, démontrant ainsi que sa structure actuelle n'est ni équitable ni démocratique.

Les conflits armés en Amérique centrale font partie du passé. Dans cette même enceinte, tous les pays du monde ont proclamé que l'Amérique centrale était une région de paix, de démocratie et de développement. Fort heureusement, nous, les habitants d'Amérique centrale, nous rapprochons chaque jour davantage d'une intégration réelle et effective.

Nous sommes conscients qu'il faut d'urgence amorcer des transformations profondes dans notre système institutionnel en respectant notre souveraineté, nos normes et les différences propres à chaque pays et en nous permettant en même temps de relever de manière efficace et efficiente les

défis du siècle prochain et de nous insérer avec succès dans les courants mondiaux du commerce et de l'investissement.

Animés par une même volonté, les Présidents des États d'Amérique centrale ont accepté de lancer le processus de constitution progressive de l'union de l'Amérique centrale. À cet égard, nous avons annoncé le 2 septembre dernier, à Managua, la décision de désigner un groupe de haut niveau chargé de jeter les bases et d'établir les conditions de création de l'union. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer sans réserve ce processus qui, à nos yeux, est sans prix pour le renforcement de notre démocratie et le bien-être de nos populations. Les habitants de l'Amérique centrale ne souhaitent pas que le XXI^e siècle connaisse les effets destructeurs de la guerre des années 80. Nous sommes toujours en butte à des problèmes humanitaires et économiques dus aux dommages causés par la présence de mines et autres engins explosifs lesquels occasionnent des pertes irréparables à la population civile et à l'économie nationale.

Les Nations Unies ont été les témoins de changements profonds sur la scène mondiale. Nous avons pu constater de grandes transformations en Europe orientale et dans l'ex-Union Soviétique et nous avons vu avec plaisir comment la démocratie, les idées de la société civile et le respect des droits fondamentaux de l'homme sont devenus la caractéristique prédominante du monde contemporain.

C'est pourquoi je constate avec beaucoup de regret que les 21,5 millions de personnes qui vivent dans la République de Chine ne sont pas représentées dans cette grande Assemblée. Que nous arrive-t-il, Monsieur le Président? Chacun sait que la République de Chine a signé en 1945 la Charte des Nations Unies. Sur le plan interne, ce pays maintient un appareil gouvernemental qui garantit à la population l'exercice de ses droits et de ses libertés fondamentales. À ce jour, aucune des instances internationales qui traitent de cette question n'a indiqué que le Gouvernement de la République de Chine violait des droits inaliénables. Les pays de l'Asie du Sud-Est sont témoins de ce que l'économie et le développement démocratique de la République de Chine ont été des facteurs importants pour la stabilité de la région. La communauté internationale peut attester que la République de Chine règle sa conduite d'après les principes qui régissent la Charte des Nations Unies, notamment qu'elle a vocation à épouser la paix et est capable de répondre de manière positive aux besoins de la communauté internationale.

Ceci étant, je lance un appel à tous les pays ici présents et réunis aux fins de réexaminer la résolution 2758

(XXVI) qui exclut la République de Chine de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons maintenir le principe de l'universalité en faisant jouer la participation sur un pied d'égalité de tous les États du monde. Le Gouvernement nicaraguayen estime que la République de Chine doit avoir les mêmes chances de participer à l'ONU et à ses institutions spécialisées. Nous ne pouvons oublier le droit de ceux qui ont librement choisi de vivre et d'édifier la République de Chine et souhaitent que leur pays soit reconnu en participant pleinement et efficacement aux activités de l'Organisation.

Nous avons un ordre du jour très chargé qui non seulement nous aidera à surmonter les obstacles auxquels les peuples et les gouvernements se heurtent en visant comme objectifs le maintien et le dépassement des valeurs fondamentales du développement, du bien-être social et de la justice mais encore nous permettra de nous préparer à entrer dans le XXI^e siècle avec une Organisation mondiale renouvée et renforcée aux fins de concourir avec les gouvernements au bien-être de la population.

Au nom du peuple nicaraguayen, je demande à Dieu de bénir l'ONU et tous les peuples du monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Nicaragua de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté de la salle de l'Assemblée générale

Allocution de M. Léonide D. Koutchma, Président de l'Ukraine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'Ukraine.

M. Léonide D. Koutchma, Président de l'Ukraine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. M. Léonide D. Koutchma, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Koutchma (Ukraine) (*parle en ukrainien, interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, c'est avec un sentiment

de fierté que je vous félicite, vous un représentant de l'Ukraine, à l'occasion de votre élection au poste politique le plus élevé de la communauté internationale. Je suis sûr que vous utiliserez pleinement votre riche expérience politique et vos compétences diplomatiques internationalement reconnues, ainsi que votre profonde connaissance du système des Nations Unies, auquel vous avez consacré plus de 20 années de votre vie, pour le bien de l'humanité.

Je souhaite également exprimer ma gratitude aux représentants de tous les États Membres de l'ONU pour l'appui apporté à la candidature du Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine au poste honorifique et lourd de responsabilités de président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous interprétons cet appui comme une manifestation du haut degré de confiance que vous placez dans la politique étrangère de l'Ukraine, ses initiatives pacifiques et son engagement en faveur des idéaux des Nations Unies et de l'objectif de renouveau et de renforcement de l'Organisation. Nous considérons également qu'ainsi est reconnue la contribution de l'Ukraine au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, à la promotion des nobles principes de la démocratie dans la vie internationale et au respect des droits et des libertés fondamentaux de l'homme.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, M. Razali Ismail, qui a notablement contribué à faire progresser l'Organisation sur la voie de la réforme.

L'histoire récente de l'ONU et l'histoire du développement de l'Ukraine indépendante ont beaucoup de points communs. Le premier est que mon État et l'ONU sont à la fois engagés dans le processus compliqué de la réforme interne. Des changements profonds, complets se montrent extrêmement difficiles à réaliser. Mais le choix est définitif et irréversible : l'Ukraine est devenue un État démocratique avec une politique visant à garantir les besoins et les droits de ses citoyens, et à établir une société civile. Il y a donc tout lieu de conclure que pendant nos six années d'indépendance nous avons jeté les bases d'une édification plus poussée de l'État.

Dès l'année prochaine nous connaissons certainement une croissance économique graduelle et la mise en place d'une économie de marché socialement orientée en Ukraine. Toutes les conditions sont à présent remplies pour que cela devienne une réalité, à la fois aux plans interne — comme l'illustre la stabilité politique en Ukraine — et externe.

L'Ukraine a toujours poursuivi, et est déterminée à poursuivre dans cette voie — une politique visant à renforcer la sécurité et la stabilité dans le monde entier. Je rappellerais que l'an dernier nous avons retiré la dernière ogive nucléaire de notre territoire, transformant ainsi pour la première fois dans l'histoire un État doté d'armes nucléaires en un État non doté d'armes nucléaires. L'Ukraine a ainsi fait montre de sa bonne volonté, a donné la preuve qu'un désarmement nucléaire réel est possible, et a apporté une contribution importante à la concrétisation de l'idéal d'un monde exempt d'armes nucléaires au XXI^e siècle.

Non moins importante est la contribution de mon pays aux changements radicaux positifs intervenus dans la région de l'Europe centrale et orientale, en créant des conditions favorables à une nouvelle situation géopolitique plus stable et plus sûre sur l'ensemble du continent.

Les mesures importantes prises dans cette direction comprennent les traités politiques fondamentaux que l'Ukraine a signés avec la Fédération de Russie et la Roumanie, et l'accord sur les frontières de l'État avec la République du Bélarus, le premier du genre dans l'histoire des États nouvellement indépendants.

La signature par les Présidents de l'Ukraine et de la Pologne de la déclaration conjointe sur la réconciliation et l'unité a revêtu une importance exceptionnelle pour l'amélioration de la situation en Europe centrale et orientale. Nous considérons ce document comme étant l'exemple d'une démarche équilibrée et objective entreprise pour évaluer de complexes pages de l'histoire, et comme un allègement du fardeau du passé au nom de la promotion d'une coopération mutuellement bénéfique aujourd'hui et à l'avenir.

Le règlement du problème de la division de la flotte de la mer Noire a contribué à l'amélioration de la sécurité dans la région de la mer Noire et sur l'ensemble de l'Europe.

Parmi les derniers événements importants, je tiens à signaler la signature à Madrid de la Charte sur un partenariat spécial entre l'Ukraine et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'établissement des relations de partenariat spécial avec l'alliance a beaucoup renforcé la confiance en Europe et est devenu un des éléments importants de la mise en place d'un nouveau système européen de sécurité.

L'on reconnaît généralement que l'avenir de l'architecture de la sécurité européenne en tant qu'élément important de la sécurité mondiale devrait se fonder sur les principes

de la globalité, de l'indivisibilité et du partenariat, et, à long terme, sur des mesures collectives plutôt qu'unilatérales. C'est dans ce contexte que l'Ukraine développe activement sa coopération avec les structures de sécurité européennes et transatlantiques.

Dans l'échelle des priorités de la politique étrangère de l'Ukraine une place importante est accordée à l'établissement de relations mutuellement bénéfiques avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. L'Ukraine accorde également une attention particulière au Mouvement des pays non alignés, qui est l'un des facteurs influents dans les relations internationales contemporaines. Notre statut d'observateur dans ce mouvement témoigne du fait que l'Ukraine est aujourd'hui un pays qui n'appartient pas à un bloc.

Tout cela peut être résumé en une seule conclusion : grâce aux efforts persistants déployés par l'Ukraine, ses frontières sont maintenant en paix et elle est ouverte au partenariat avec les pays voisins. Notre politique étrangère à plusieurs dimensions a promu l'image de l'Ukraine en tant que partenaire fiable et prévisible.

Nous avons été guidés, par le principe bien connu auquel nous nous tenons : réfléchissez globalement et agissez localement. Je crois que cette démarche — fondée d'ailleurs sur les dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies — sera à la base des relations futures entre tous les membres de la communauté internationale.

L'évolution de la situation sur le continent européen depuis la fin de la guerre froide a clairement montré qu'à partir de maintenant les menaces à la sécurité sur le continent émaneront non pas de l'affrontement entre des blocs militaro-politiques, mais plutôt de conflits régionaux et locaux. Un bon rappel en est la série d'événements tragiques qui ont eu lieu ces dernières années dans les Balkans, dans la région de Transdnestr, dans le Caucase et ailleurs. En même temps, les discussions sur l'avenir de la sécurité européenne ont été jusqu'à présent surtout axées sur les questions concernant l'OTAN et l'élargissement de l'Union européenne, le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc. Je n'ai pas l'intention de minimiser l'importance de ces problèmes, mais nous sommes sûrs que la stabilité de toute l'Europe sera hors de portée si la sécurité régionale n'est pas renforcée et si des relations de bon voisinage et mutuellement bénéfiques ne sont pas établies entre l'Ukraine et d'autres nations.

C'est dans cette direction que les pays européens — en particulier ceux d'Europe centrale et orientale, dont

l'Ukraine — devraient déployer leurs meilleurs efforts. C'est pour cette raison même que nous avons proposé de tenir en Ukraine, en 1999, la réunion au sommet des États de la Baltique et de la mer Noire.

Par la volonté de la destinée, nous sommes au seuil d'un nouveau millénaire qui coïncide avec un moment critique de l'histoire de l'humanité. L'ONU, instance unique pour le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, devrait être prête à affronter les changements futurs et à relever les défis d'aujourd'hui et ceux du XXI^e siècle.

Nous ne saurions sous-estimer les changements positifs qui se sont produits dans le monde grâce au rôle clef qu'a joué l'ONU. Certes, l'Organisation n'a pas été en mesure de soulager tous les maux de la société. Cependant, il est tout aussi vrai qu'elle a toujours signalé en temps opportun l'apparition de nouveaux dangers et qu'elle a uni la communauté mondiale face à ces problèmes mondiaux urgents.

Les résultats concrets de ces efforts conjoints ont trait en particulier à la protection de l'environnement à l'échelle mondiale et portent notamment sur l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques et la réduction des arsenaux nucléaires, la formulation d'une nouvelle conception des activités de maintien de la paix, la garantie des droits de l'homme et la codification du droit international lié aux ressources non renouvelables.

Simultanément, force est de reconnaître que l'ONU n'a pas toujours été en mesure de répondre comme il convient aux nombreux problèmes auxquels elle s'est trouvée confrontée. Il est donc d'autant plus nécessaire d'améliorer sa structure et son organisation interne, ainsi que l'efficacité de ses travaux.

Malheureusement, force est de constater que nulle institution mieux que l'ONU n'illustre aussi clairement le bien-fondé de la loi de Parkinson, selon laquelle l'expansion de la bureaucratie ne connaît pas de limite. Je suis donc convaincu que nul ne doute plus aujourd'hui qu'il est nécessaire autant qu'urgent pour l'ONU de procéder à des changements qui, en toute objectivité, s'imposent. J'espère que la présente session apportera une contribution décisive à cette cause importante, et que nous aurons tout lieu de l'appeler «la session des réformes».

Le célèbre philosophe et pédagogue ukrainien du XVII^e siècle, Hryhoriy Skovoroda, disait :

«C'est quand vous empruntez résolument la voie du bon sens que vous travaillez au mieux tout en vous ménageant.»

Telle est, à notre avis, la voie à suivre pour le processus de réforme de l'ONU. L'Ukraine appuie fermement les mesures qui sont destinées à adapter la structure et la mission de l'Organisation aux nouvelles réalités.

C'est de ce point de vue que nous examinons l'ensemble des réformes proposées par le Secrétaire général, qui sont orientées vers une réorganisation d'ensemble de la structure de l'ONU et de ses activités de programme. Même si ces propositions ne coïncident pas entièrement avec les intérêts de certains pays ou régions, elles ont été élaborées sur la base d'un compromis et elles représentent en vérité la première tentative réelle qui ait jamais été faite pour surmonter les lenteurs du processus de réforme de l'Organisation. C'est pourquoi nous devons faire preuve de pragmatisme et n'épargner aucun effort pour éviter de noyer cette question dans des discussions et des appels sans fin, comme cela s'est produit à plusieurs reprises dans le passé.

Nous devons commencer dès maintenant à examiner les propositions du Secrétaire général, sans diviser ces propositions en éléments séparés. De plus, il ne faut pas oublier que la mise en oeuvre de ces propositions, à la suite de leur approbation définitive par l'Assemblée générale, ne représentera qu'une première étape dans le processus de transformation radicale de l'ONU, qui devra inclure les éléments les plus importants, à savoir le Conseil de sécurité et le système budgétaire et financier.

Cela étant, la question d'une représentation géographique équitable au sein du Conseil de sécurité et d'une augmentation du nombre de ses membres acquiert une importance toute particulière. Il ne serait pas faux de dire que ce problème est considéré par la majorité des États Membres comme une question prioritaire et que sa solution déterminera dans une large mesure les résultats de la réforme de l'Organisation. En général, l'Ukraine partage ce point de vue. Mais elle est également convaincue que le processus général de renouveau et de refonte de la structure de l'Organisation des Nations Unies et de ses activités ne saurait être tributaire du règlement d'une seule question, aussi importante soit-elle.

Les négociations qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité,

pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, ont à notre avis été utiles et fructueuses. Les positions de nombreux États Membres ont évolué en faveur d'un compromis. Nous pouvons à juste titre espérer que les participants aux négociations parviendront à un accord général qui est nécessaire pour l'adoption d'une décision, comme l'exige la résolution pertinente de l'Assemblée générale. Je souhaite lancer un appel aux États Membres pour qu'ils ne ménagent aucun effort afin de parvenir à une décision de consensus. À présent, il importe avant tout de dépasser les conceptions purement nationales en prenant en compte les intérêts communs de la communauté internationale.

Quant à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, la solution à ce problème devrait d'après moi reposer sur les principes généraux suivants.

Premièrement, tous les groupes régionaux, y compris le Groupe des États d'Europe orientale, devraient élargir leur représentation au sein du Conseil de sécurité; deuxièmement, l'élargissement de la composition du Conseil ne devrait pas avoir une influence négative sur l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité; et, troisièmement, le processus d'élargissement ne devrait pas être strictement limité dans le temps, même si la décision sur cette question devrait de préférence être adoptée dans un proche avenir.

L'élaboration et l'application pratique d'un concept général des activités de maintien de la paix est un problème extrêmement pressant qui ne pourra être résolu que dans le cadre de l'Assemblée des Nations Unies. Il y a deux ans, lors de la réunion commémorative de l'Assemblée générale tenue à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation, j'ai proposé de réorienter progressivement les activités de maintien de la paix des Nations Unies vers la diplomatie préventive. L'expérience des opérations des Casques bleus dans certains endroits particulièrement sensibles de la planète au cours des dernières années, nous a encore davantage convaincus de la nécessité de renforcer cette composante.

Au demeurant, nous estimons que le système des accords d'attente des Nations Unies est prometteur. L'Ukraine, qui s'efforce d'apporter une contribution concrète au renforcement de ce mécanisme, a récemment signé le mémorandum d'accord avec l'ONU.

L'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix n'est pas une notion abstraite pour notre pays. Il est bon de rappeler que la première unité de maintien de la paix ukrainienne s'est jointe il y a cinq ans à la force de maintien de la paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie. Depuis, l'Ukraine a participé à plus de 10 opérations de maintien de la paix de l'ONU. Notre contingent militaire a en outre participé aux opérations de la force de stabilisation multinationale en Bosnie.

Du haut de cette tribune, je réaffirme la volonté de l'Ukraine de participer directement au règlement du conflit actuel qui oppose la Géorgie et l'Abkhazie, de s'associer aux activités du groupe de pays appelés les «Amis de la Géorgie» et de procéder à l'envoi de personnel à la mission de maintien de la paix de l'ONU dans ce pays.

L'Ukraine poursuivra en outre ses efforts pour parvenir à un règlement définitif du conflit en Transnistrie, de concert avec la Russie et avec la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui est le garant du statut spécial de la Transnistrie en tant que partie intégrante de la République de Moldova.

L'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session extraordinaire, qui a eu lieu cette année et qui était consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, a été un événement international particulièrement important. Je sais que plusieurs pays ont évalué ses résultats de manière critique, car, d'après eux, cette session n'a pas répondu à toutes les attentes. Néanmoins, elle a confirmé le fait qu'une écrasante majorité de pays respectent les principes du développement durable proclamés à Rio et elle a soumis à la communauté internationale plusieurs propositions constructives de nature à renforcer encore davantage le partenariat mondial dans le domaine de la protection de l'environnement.

Nous ne saurions oublier que les générations présentes et futures ont un droit égal à vivre dans un environnement viable. Notre obligation commune à l'égard des générations futures est de joindre nos efforts au nom de la survie et du développement de la civilisation humaine. C'était l'objectif de la proposition de l'Ukraine concernant l'élaboration à l'avenir d'un document juridique international qui servirait de base juridique fiable pour un développement sain et durable dans le monde.

Pour l'Ukraine, les problèmes environnementaux ne sont pas une théorie abstraite. L'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl est une véritable tragédie pour mon pays et chaque année, un montant représentant près de 15 % du budget de l'État est consacré à l'indemnisation des pertes qu'elle a causées et aux prestations sociales versées aux personnes qui en sont victimes.

L'Ukraine a pris l'engagement politique de mettre hors service la centrale nucléaire de Tchernobyl, d'ici la fin du millénaire, et déploie sans cesse des efforts pour la tenir. Nous attendons des autres pays qu'ils respectent leurs engagements à cet égard.

Dans le même temps, le problème de Tchernobyl ne peut se limiter à la mise hors service de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Cet accident a déclenché une série de problèmes d'ordre mondial qui ne peuvent être surmontés isolément même par les pays les plus développés. Aujourd'hui, Tchernobyl ne constitue pas le problème exclusif de l'Ukraine. En rendant hommage aux efforts des Nations Unies visant à éliminer les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, je tiens à signaler qu'il est tout bonnement impossible d'apporter complètement une solution à ce problème mondial sans une aide internationale de grande ampleur.

Aujourd'hui, l'ONU traverse une période de renouveau difficile mais décisive. Il en va de même pour l'Ukraine, qui est de plus en plus consciente de sa dépendance à l'égard de l'ordre mondial et compte sur l'appui de la communauté internationale. C'est pourquoi la question de la tournure que prendra le nouvel ordre mondial — question à laquelle cette session doit apporter une réponse — est d'une importance particulière et soit dit sans exagérer, fatidique pour nous.

L'avenir de l'ordre international, des Nations Unies et de chaque pays est notre avenir commun. Ainsi, en décidant aujourd'hui du destin de l'Organisation, nous devons savoir que nous déterminons également notre propre destinée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de l'Ukraine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Léonide D. Koutchma, Président de l'Ukraine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Mohammad Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République islamique du Pakistan.

M. Mohammad Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, S. E. M. Mohammad Nawaz Sharif, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Sharif (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je commencer par un verset du Saint Coran :

(*L'orateur poursuit en arabe*)

«Il y a pour chacun une direction
vers quoi tourner son visage.
Concourez donc
aux oeuvres bonnes.
Où que vous soyez,
Dieu vous rassemblera
tous. Dieu
est capable à tout, vraiment!» (*Le Saint Coran, II:148*)

(*L'orateur reprend en anglais*)

Monsieur le Président, je vous transmets ainsi qu'à toutes les nations rassemblées ici, les salutations de notre peuple qui célèbre ses 50 ans d'indépendance.

Peu après son indépendance, le Pakistan a été admis à l'Organisation des Nations Unies. Ces 50 années d'existence du Pakistan et de l'ONU ont été riches en événements. Au cours d'années de bouleversements, de déchirements et d'agitation et de brèves périodes de tranquillité, nous nous trouvons à présent au seuil d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire. La thématique des affaires mondiales s'est transformée.

Au cours de ces 50 années, le Pakistan a démontré son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies par ses paroles et ses actes. Nous nous sommes acquittés de nos obligations envers l'Organisation, nous avons respecté ses résolutions et nous avons contribué aux

plans politique et matériel à son entreprise collective, qui est d'édifier la paix et de promouvoir la prospérité. Nous sommes particulièrement fiers de notre contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa détermination et de sa vision dans l'exercice de ses responsabilités. Je voudrais l'assurer que le Pakistan, comme toujours, appuiera toutes les initiatives visant à atteindre les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président, nous avons la bonne future d'avoir une personne de votre stature et de votre expérience pour diriger les travaux de cette session de l'Assemblée générale. Les questions inscrites à l'ordre du jour sont importantes et lourdes de conséquences, en particulier la question cruciale de la réforme de l'ONU. Je vous souhaite plein succès à cet égard.

Les doctrines de l'affrontement et de l'endiguement ne sont plus valables. L'idée nouvelle de l'époque est celle d'un partenariat mondial entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Les Nations Unies doivent forger cette entente mondiale. Le credo de notre ère est la paix et le développement. C'est sur cette question que l'ONU doit porter son attention alors qu'elle essaie de mettre en oeuvre sa réforme. Nous appuyons le processus de réforme de l'Organisation. Dans la poursuite de cet objectif, nous devons garder à l'esprit nos réussites et nos échecs des 50 dernières années. Le caractère central et sacré de la Charte doit être préservé alors que nous nous acheminons vers une nouvelle configuration de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, l'ONU est au bord de la déconfiture. La réforme ne doit pas et ne peut pas être la victime d'étroites préférences stratégiques, politiques et administratives d'une poignée d'États sélectionnés, ce qui serait le moyen de rétablir la solvabilité de l'Organisation. La véritable réforme doit tenir compte des intérêts de tous. L'ONU est une organisation universelle de 185 États et de six milliards de personnes. Le but de sa création était d'être au service des intérêts de l'humanité tout entière et cela doit constituer le principe directeur de sa réforme.

Sans aucun doute il faut réformer. La carte du monde a été redessinée et de nombreux États nouveaux sont apparus depuis 1945, date de la création de l'ONU. La réforme envisagée doit être conçue pour faciliter les objectifs pour lesquels l'ONU a été créée : promouvoir la paix, la sécurité, la coopération et la prospérité dans le monde.

Il faut plus que de couvrir de vœux pieux les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, tels que l'égalité souveraine de tous ses États Membres et l'égalité des droits pour toutes les nations, grandes ou petites. L'apparition de cinq membres permanents du Conseil de sécurité jouissant d'un droit de veto, a été le fruit d'une malencontreuse idée venue après coup tout à fait incompatible avec l'éthique démocratique de la Charte des Nations Unies. D'où l'impuissance et l'inaction de l'ONU pendant les années de la guerre froide. Le fait de légitimer et d'élargir le club privilégié des États dotés du droit de veto porterait un coup fatal à la capacité de l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités.

Les contours d'un monde multipolaire se dessinent peu à peu. Dans le cas d'une reprise des rivalités entre grandes puissances, la prolifération du veto gèlera à nouveau les travaux du Conseil de sécurité.

L'ironie du sort veut que les pays qui pratiquent la démocratie chez eux et en font la promotion à l'étranger souhaitent créer une nouvelle aristocratie d'États. Toute décision portant sur la réforme du Conseil de sécurité qui ne ferait pas l'objet du consensus de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies portera atteinte à la crédibilité du Conseil et portera atteinte à sa légitimité ainsi qu'à celle de l'Organisation.

La Charte des Nations Unies rejette l'hégémonie. La paix et la sécurité internationales doivent être bâties à l'aide d'efforts concertés. Cela suppose le règlement des différends par la voie de négociations, de la médiation et de l'arbitrage. Cela signifie éliminer les causes de guerre et de conflit. Cela implique la promotion de la prospérité mondiale et du développement. Il faut pour cela que les résolutions de l'Organisation, et plus particulièrement celles du Conseil de sécurité soient respectées.

L'imposition de la paix ne devrait être entreprise qu'en réaction des actes réels d'agression ou de rupture de la paix. Elle doit être mise en oeuvre de manière collective et équitable et non être imposée arbitrairement par les puissants aux faibles. Nulle part dans la Charte il n'est prévu de sanction de préemption contre des États en cas de prolifération d'armes ou de menaces présumées contre la paix.

Une faiblesse importante de l'ONU tient au fait que certains Membres payent leurs contributions au budget de l'ONU intégralement, sans condition et ponctuellement, alors que d'autres diffèrent leurs versements. Le principe de la capacité de paiement est équitable; il ne devrait pas être

écarté unilatéralement. De même, d'autres sources de financement doivent être envisagées pour que l'ONU soit à l'abri des pressions, d'influences malsaines et d'attaques hostiles.

L'objectif de la Charte était de placer l'ONU au sommet du système des organisations internationales qui avaient été créées à la fin de la seconde guerre mondiale. La Charte a estimé à juste titre que les questions politiques, de sécurité, économiques, sociales, culturelles et humanitaires étaient liées entre elles. Par conséquent, selon les termes de la Charte, il convient d'adopter des approches et des orientations coordonnées pour examiner ces questions. À cette fin, il est essentiel que l'ONU devienne un lien central pour toute la famille des organisations internationales sans exception. Ce n'est qu'alors que la communauté mondiale sera en mesure de faire face avec succès à la multitude de problèmes divers, complexes et interdépendants auxquels elle se heurte.

À l'occasion de son cinquantième anniversaire, le Pakistan — à l'instar de l'Organisation des Nations Unies — s'est engagé dans la voie de la réforme et du renouveau. Dans cette entreprise, nous nous sommes inspirés des idéaux éternels de l'Islam, où justice, équité, droits de l'homme, et particulièrement ceux des femmes et des minorités, sont les piliers centraux. L'Islam ne fait aucune distinction entre confessions. Il accepte toutes les religions. Ainsi, le Coran déclare :

(L'orateur poursuit en arabe)

«Dites : Nous croyons en Dieu et à ce qui a été envoyé d'en haut à nous, à Abraham et à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux douze tribus, aux livres qui ont été donnés à Moïse et à Jésus, aux livres accordés aux prophètes par le Seigneur; nous ne mettons point de différence entre eux, et nous sommes résignés à la volonté de Dieu.» (*Le Coran, II:30*)

(L'orateur reprend en anglais)

Mon gouvernement fait face énergiquement aux problèmes politiques, économiques et sociaux que le passé nous a légués. Nous avons pris des mesures pour consolider la démocratie parlementaire par des moyens constitutionnels; pour rétablir l'équilibre financier au moyen de mesures d'austérité et d'ajustement structurel tout en renforçant les mesures d'incitation à l'égard des milieux d'affaires et la libéralisation économique; pour lutter contre la corruption, le trafic des drogues et le terrorisme — souvent fomentés

de l'étranger — grâce à une application efficace de la loi et à une administration rapide et équitable de la justice.

Ces politiques ont porté leurs fruits. Nous nous tournons vers l'avenir avec espoir et optimisme. Notre économie est ouverte et dynamique. L'investissement national et étranger est en croissance rapide. Notre peuple fait preuve d'imagination, d'ingéniosité et d'ardeur au travail. Nous avons démontré notre capacité de maîtriser les technologies les plus avancées. Nous pouvons à présent empêcher toute agression externe. Sûrs de nous, nous recherchons l'amitié et la coopération avec tous nos voisins, sur un pied d'égalité.

Le Pakistan s'emploie à faire régner la paix et la stabilité dans sa région. Nous recherchons un règlement rapide du conflit en Afghanistan; un règlement juste et équitable du différend du Jammu-et-Cachemire, conformément aux résolutions de l'ONU; un règlement de la course inutile aux armements en Asie du Sud; et la mise en valeur de l'immense potentiel économique et commercial de l'Asie du Sud et centrale.

Nous avons le courage de poursuivre sans relâche la paix, et la sagesse de savoir qu'elle est essentielle pour le développement. L'Asie du Sud, qui abrite un cinquième de la population mondiale, reste enlisée dans la pauvreté et le dénuement. Je conjure l'Inde de s'associer à nos efforts afin de libérer nos peuples de l'emprise affligeante de la pauvreté. Cela ne peut être réalisé qu'en éliminant les causes de conflit et d'hostilité.

Le conflit qui a ravagé l'Afghanistan pendant près de deux décennies doit prendre fin. Aucun pays au monde n'a autant souffert que le Pakistan des conséquences des troubles. Nous avons donc un intérêt vital à voir la paix et la stabilité rétablies de manière durable en Afghanistan. À cette fin, nous avons été en contact avec tous les groupes afghans pour appuyer les efforts de l'ONU visant à promouvoir un processus de paix intra-afghan.

Nous ne privilégions aucune faction en Afghanistan. Nous avons reconnu les autorités actuelles en place à Kaboul, comme nous l'avons fait avec les entités qui contrôlaient précédemment la capitale. Nous avons encouragé la modération et le dialogue, afin qu'un gouvernement stable et multiethnique puisse voir le jour. Nous prions le Secrétaire général de l'ONU de prendre des initiatives concrètes en vue du rétablissement rapide de la paix et de la sauvegarde de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.

Mon gouvernement a également pris des initiatives afin de relancer le dialogue avec l'Inde qui était dans l'impasse. Nous avons convenu, au mois de juin dernier, d'un ordre du jour global et d'un mécanisme pour traiter de toutes les questions, y compris la question fondamentale du Jammu-et-Cachemire, de façon soutenue. Malheureusement, nous n'avons pas encore réussi à mettre sur pied le mécanisme convenu pour lancer des négociations de fond sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de notre dialogue. Nous espérons que l'Inde fera preuve de la même sincérité d'objectifs lorsqu'elle examinera sur le fond toutes les questions et en menant à bonne fin ce processus de dialogue.

Les résolutions du Conseil de sécurité définissent le Cachemire comme un territoire controversé, dont la possession par le Pakistan ou l'Inde doit être décidée par un plébiscite organisé sous l'égide des Nations Unies. Aux termes de l'Accord de Simla de 1972, l'Inde a accepté un règlement final du différend avec le Pakistan sur la question du Jammu-et-Cashemire.

On ne saurait nier le différend qui existe au Cachemire. Le droit à l'autodétermination est sacro-saint. Il a été réaffirmé par l'ONU à maintes reprises. Le peuple du Cachemire est en droit de se demander pourquoi cet engagement de la communauté internationale n'a pas encore été honoré. Le Conseil de sécurité ne peut être sélectif dans l'application de ses résolutions.

Le peuple cachemirien s'est élevé contre l'occupation indienne. Sa lutte déterminée pour le rétablissement de ses droits fondamentaux démentit l'affirmation selon laquelle le Cachemire fait partie intégrante de l'Inde.

Je regrette de devoir dire que la répression du peuple du Jammu-et-Cachemire se poursuit sans relâche. Plus de 600 000 soldats indiens continuent de brutaliser la population au Cachemire. Les exécutions de prisonniers, les disparitions, les arrestations arbitraires et les exécutions sommaires se produisent quotidiennement. Des milliers de civils cachemiriens ont été tués tandis que 32 000 languissent dans des centres de détention. Je viens d'apprendre ce matin même que des forces indiennes ont bombardé la ville d'Arin, au Cachemire, à l'aide d'obus de mortier, attaque qui s'est soldée par 11 morts et 12 blessés. Six enfants et trois femmes sont au nombre des morts. C'est un incident qui n'est que trop familier dans le Cachemire occupé.

Si l'Inde est sérieuse lorsqu'elle prétend que le conflit au Cachemire est alimenté par l'ingérence du Pakistan, elle ne devrait pas hésiter à permettre aux observateurs des

Nations Unies présents au Cachemire de vérifier cette allégation. Nous espérons que l'ONU accroîtra le nombre de ces observateurs et demandera à l'Inde de permettre également leur déploiement sur son côté de la ligne de contrôle.

Il incombe à la communauté internationale de trouver un règlement juste au différend dont fait l'objet le Cachemire. La promesse d'autodétermination faite au peuple du Jammu-et-Cachemire doit être tenue. Pour notre part, nous nous félicitons des offres émanant du Secrétaire général, des États-Unis et d'autres de venir en aide pour régler le différend du Cachemire.

Mon gouvernement continuera de dialoguer avec l'Inde par égard pour notre peuple et les peuples de l'Asie du Sud. Nous espérons qu'il sera possible de convaincre l'Inde de prendre certaines mesures pour créer un climat propice au succès des pourparlers. Celles-ci pourraient comprendre, tout d'abord, la fin de sa campagne de répression contre le peuple Cachemirien; deuxièmement, le retrait des troupes indiennes qui se livrent à la répression interne au Cachemire; et, enfin, la mise au point d'un mécanisme permettant de tenir compte des vœux du peuple cachemirien, comme l'a stipulé l'ONU, en vue d'un règlement définitif.

Maintenant, il est impératif de négocier des accords pour renforcer la paix et la sécurité entre l'Inde et le Pakistan. Depuis 1974, le Pakistan persiste dans sa proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. D'autre part, l'Inde a pris une série de mesures successives pour accroître ses capacités nucléaires et le nombre de ses missiles. Que veut dire l'Inde lorsqu'elle affirme à maintes reprises que son option nucléaire est «ouverte»? Cela signifie-t-il que, comme dans le cas des armes chimiques, l'Inde a déjà fabriqué des armes nucléaires? Faute de toute assurance contraire, le Pakistan ne peut qu'envisager le pire.

Le missile Prithvi à capacité nucléaire de l'Inde est fabriqué en série. Ces missiles ont pour objectif spécifique le Pakistan. Ils ont été déplacés le long de nos frontières. Cela crée un environnement instable sur le plan de la sécurité. La mise au point et le déploiement éventuel du missile Agni de moyenne portée et l'acquisition prévue par l'Inde de système de défense de missiles pour des théâtres d'opérations ne feront qu'aggraver la tension eu égard à la sécurité. Cela provoquera la réponse naturelle du Pakistan, à savoir sauvegarder et accroître sa sécurité et sa capacité de dissuasion. Il faut persuader l'Inde d'inverser son programme de missiles.

Pour préserver la paix et la stabilité en Asie du Sud et au-delà, nous proposons que le Pakistan et l'Inde concluent un accord dans lequel ils s'engageraient à faire preuve d'une retenue mutuelle et égale dans les domaines nucléaires et balistiques. Dans ce contexte, nous nous inquiétons vivement de l'acquisition de missiles par l'Inde et de ses plans d'acquérir des systèmes antimissiles. Nous proposons également la conclusion d'un accord dans le domaine des armes classiques afin que le Pakistan et l'Inde puissent jouir d'une sécurité égale.

Nous sommes disposés à conclure et à renforcer des mesures de confiance. En tant que première mesure, on pourrait convenir d'un ensemble de principes directeurs pour l'élaboration de futurs accords bilatéraux de contrôle des armements.

Nous croyons qu'un règlement juste du différend dont fait l'objet Jammu-et-Cachemire et des progrès sur les questions de paix et de sécurité ouvriront une ère d'amitié et de progrès en Asie du Sud. Pour faciliter la réalisation de cet objectif, je propose, aujourd'hui, du haut de cette tribune, d'entamer des négociations sur un traité de non-agression entre le Pakistan et l'Inde.

Il existe de nombreux domaines où nous pouvons coopérer aux fins d'avantages mutuels. La libéralisation du commerce peut se faire sur une base équitable. Des investissements étrangers importants peuvent être attirés dans la région.

En espérant que le dialogue Pakistan-Inde aura fait des progrès encourageants d'ici à l'année prochaine, mon gouvernement a l'intention d'accueillir un sommet économique régional en 1998, qui pourrait aider à ouvrir de nouvelles perspectives de progrès économique et de prospérité pour notre région.

Tout cela, et beaucoup plus encore, peut être réalisé si l'Inde se joint à nous dans la poursuite du dialogue actuel jusqu'à son succès. Nous avons montré la sincérité de nos intentions. C'est à l'Inde de nous montrer la sincérité des siennes.

Situé au carrefour de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud et du Moyen-Orient, le Pakistan peut contribuer à la croissance économique et à l'interaction entre ces régions dynamiques et en profiter. L'ONU et son système d'organisations ont un rôle crucial à jouer pour générer la prospérité et restaurer la paix dans la justice dans ces régions vitales du monde.

Aujourd'hui, je voudrais renouveler l'engagement pris par le Pakistan envers l'ONU, ses objectifs et ses principes ainsi que sa conception d'un monde où régnerait une paix authentique et où la prospérité serait universelle. La vision des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies doit continuer de servir de phare pour nous guider dans la traversée des eaux inexplorées du millénaire à venir. La Charte des Nations Unies et ses principes éternels nous fournissent une protection contre les troubles et les turbulences. Renouvelons notre volonté de défendre et préserver ces principes d'espoir et de confiance. Ne laissons pas les opportunistes politiques empiéter sur les principes de la coopération internationale consacrés dans la Charte ou les éroder.

Au Pakistan, nous qui avons osé rêver de liberté il y a 50 ans, sommes déterminés à défendre la liberté — à nous libérer de la guerre, de l'oppression, de l'injustice, de la pauvreté et des privations. Allons de l'avant tous ensemble pour réaliser la vision de l'ONU.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République islamique du Pakistan de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Mohammad Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. M. Bjørn Tore Godal.

M. Godal (*Norvège*) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à mes collègues pour féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à cette importante fonction.

La semaine dernière, à Oslo, près de 100 pays ont approuvé le texte d'une convention sur l'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel. Qui aurait imaginé, il y a un an à peine, qu'une telle réalisation aurait été possible en si peu de temps? C'est grâce aux efforts inlassables et à une coopération exemplaire des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de la société civile que cet événement historique a pu avoir lieu. Je tiens particulièrement à louer l'organisation de la Campagne internationale sur l'interdiction des mines terrestres et au Comité international de la Croix-Rouge. Ils ont été une force motrice dans les efforts que nous faisons pour éliminer le fléau que représentent les mines terrestres pour la vie

des hommes, des femmes, et des enfants dans les zones de conflit partout dans le monde.

Au début du mois de décembre, nous nous réunirons à Ottawa pour la signature de la Convention. Je lance un appel à tous ceux qui participent à ce processus pour qu'ils ratifient la Convention. À ceux qui ne se sont pas encore joints à nous, je dis : *«Rejoignez-nous sans plus tarder»*. Les mines terrestres doivent cesser de terroriser, de blesser et de tuer des civils innocents. L'Organisation des Nations Unies et ses membres ont un rôle important à jouer et une responsabilité à assumer pour contribuer au succès du processus d'Ottawa. J'apprécie l'appui du Secrétaire général et salue le fait qu'il sera le dépositaire de ce traité. Nous avons tous l'obligation morale de redoubler d'efforts pour atténuer les souffrances causées par les mines terrestres et empêcher qu'elles ne fassent de nouvelles victimes. La Norvège a l'intention d'octroyer 100 millions de dollars, sur une période de cinq ans, à l'élimination des mines et à l'assistance aux victimes de ces dernières.

La prolifération des mines terrestres, les armes légères, et les armes de destruction massive ne sont malheureusement que l'un des nombreux défis mondiaux interdépendants qui montrent à quel point le monde a aujourd'hui besoin, plus que jamais, des Nations Unies, en tant qu'organisation mondiale efficace. À la veille du troisième millénaire, il est inacceptable que la pauvreté et la pollution continuent de dominer la vie quotidienne de milliards d'individus dans le monde. Il est inacceptable que les hostilités et la haine continuent de générer, tant entre des États qu'à l'intérieur d'États — et sur tous les continents — de nouveaux conflits meurtriers et de nouvelles catastrophes humanitaires. De même, il est inacceptable que les droits fondamentaux et les droits individuels continuent d'être largement violés, du fait de l'injustice de gouvernements et de la négligence de la communauté internationale.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines), Vice-Président, assume la présidence.

Seules les Nations Unies ont les moyens de s'attaquer aux problèmes universels et interdépendants d'une manière constructive et intégrée. Mais il est évident que depuis 1945 le monde subit des changements radicaux et qu'il en va de même de la nature des tâches qui sont les nôtres. Il en résulte que les Nations Unies ont elles aussi, besoin de changer, afin de mieux accomplir les tâches que les États attendent d'elles. Aussi ai-je été heureux de la lettre que M. Kofi Annan a envoyée à nos gouvernements respectifs le mois dernier. Dans des termes clairs et précis, le Secrétaire général y énonce les éléments de ce qui constitue

certainement l'ensemble de réformes le plus complet jamais présenté dans l'histoire des Nations Unies.

Je tiens à le dire clairement que la Norvège salue et appuie sans réserve le programme du Secrétaire général concernant la réforme et le renouveau des Nations Unies. Avec les autres pays nordiques, nous avons apporté un large appui politique à ses propositions de réforme. Et nous travaillerons activement avec les autres États Membres afin de faire en sorte que l'Assemblée générale approuve l'ensemble de ces réformes cet automne. Nous tenons à ce que le plan de réforme soit exécuté dès que possible. La Norvège souhaite que les Nations Unies deviennent très rapidement plus fortes et plus efficaces. Sans de telles réformes, notre Organisation sera moins apte à promouvoir le développement, la paix et le progrès.

La Norvège, comme beaucoup le savent, est l'un des principaux contributeurs au système des Nations Unies. Nous faisons en effet partie du groupe de pays qui consacrent plus de 0,7 % de leur produit national brut au développement. Un Norvégien sur 100 a participé jusqu'ici aux opérations de maintien de la paix dans le monde. En termes de fonds, de ressources et de personnel notre contribution volontaire aux activités de secours humanitaire d'urgence est, je suis fier de pouvoir le dire, sans rival. Mais nous voulons être sûrs qu'il est fait bon usage de notre contribution. Nous voulons que les Nations Unies la consacrent à l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés. Voilà pourquoi nous appuyons les propositions de réforme du Secrétaire général.

Tout d'abord, les réformes permettront de veiller à ce que davantage de ressources soient allouées efficacement au développement. L'excellente proposition du Secrétaire général d'utiliser les économies administratives en tant que «dividende pour le développement» n'est qu'un élément de ce processus. Nous l'encourageons à continuer sur cette voie. Les activités des Nations Unies en faveur du développement durable, de l'élimination de la pauvreté, de la population, de l'éducation, de la promotion du rôle des femmes dans le développement et la mise en oeuvre des résultats de la Conférence de Beijing doivent être renforcées et intégrées tant au Siège que sur le terrain. La santé devrait figurer parmi les principales priorités. Des efforts internationaux plus importants sont nécessaires pour aider les pays en développement à améliorer leur système national de santé et pour lutter contre des maladies qui apparaissent ou réapparaissent, telles que le paludisme, la tuberculose et le sida. Les États Membres doivent assumer leurs obligations pour accroître le transfert de leur aide aux pays en développement et aux populations qui en ont le plus besoin. Nous

espérons que cela contribuera également à créer la confiance nécessaire pour nous faire progresser dans le processus de Rio, dans le renouvellement des engagements pris dans le domaine de l'environnement de façon à ouvrir la voie au succès de la réunion de Kyoto qui aura lieu à la fin de l'année.

Deuxièmement, les réformes vont renforcer la capacité des Nations Unies de gérer les conflits. Trop souvent les Nations Unies ont montré qu'elles n'étaient pas aptes à réagir rapidement face aux crises qui surgissent. Par conséquent, nous pensons qu'il est grand temps de créer l'état-major de missions à déploiement rapide pour les opérations de maintien de la paix et pour d'autres opérations. La Norvège a offert de prendre en charge financièrement le personnel de cet état-major. En outre, nous encourageons d'autres États Membres à contribuer au Fonds pour l'action préventive qui a été créé cette année. Nous sommes heureux de constater que le Fonds a déjà facilité le travail de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique centrale. Nous souhaitons coopérer étroitement avec nos amis et partenaires en Afrique dans le règlement des conflits, notamment par le biais de programmes de formation pour les activités de maintien de la paix dans cette région.

Troisièmement, les réformes vont accroître la capacité des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. La Norvège salue la proposition visant à renforcer le Secrétariat des droits de l'homme et l'excellent choix de Mme Mary Robinson en qualité de Haut Commissaire. Nous nous engageons à oeuvrer étroitement avec elle pour faire en sorte d'accroître l'attention de la communauté internationale sur les violations des droits de l'homme. Les préoccupations que suscitent les droits de l'homme doivent faire partie intégrale de tous les grands secteurs d'activités de l'Organisation, y compris au Siège, à New York.

Nous devons poursuivre la réforme du Conseil de sécurité. Notre position à ce sujet est bien connue : le Conseil doit être composé d'un plus grand nombre de représentants et mieux refléter les changements politiques et les réalités économiques. Nous voulons de nouveaux sièges permanents pour l'Allemagne et le Japon, de même que pour les pays en développement de l'Asie, de l'Afrique, et de l'Amérique latine. En même temps, un nombre limité de nouveaux sièges non permanents devraient être ajoutés.

Nous avons besoin d'opérer une réforme financière et d'apporter des modifications au barème des quotes-parts. Certains pays, bien qu'ils aient connu une croissance économique forte et soutenue, continuent à s'opposer à une réforme qui refléterait mieux leur capacité accrue de paie-

ment. D'autres estiment qu'ils paient trop. Certes, nous convenons qu'il est temps de faire preuve de souplesse dans les discussions sur l'abaissement du plafond au barème des quotes-parts des budgets des Nations Unies qui s'inscrit dans le cadre d'une recherche de solutions d'ensemble. Néanmoins, rien ne saurait justifier que certains pays paient unilatéralement moins que la part qu'ils doivent aux Nations Unies, voire ne paient rien du tout. Le «non-paiement» est inacceptable. Comment, en effet, dans ces conditions, ceux d'entre nous qui mettons toujours un point d'honneur à payer l'intégralité de nos contributions, dans les délais prévus et sans condition, pouvons-nous nous attendre à ce que nos citoyens et nos contribuables continuent de payer pour ceux-là qui, en quelque sorte, «voyagent gratuitement».

Nous avons besoin d'une meilleure intégration et d'une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies et entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales, les gouvernements, la société civile et les acteurs non gouvernementaux. Pour la Norvège, ceci est important dans le domaine de l'assistance humanitaire. Nous nous félicitons de la proposition visant à renforcer la capacité du Coordonnateur des secours d'urgence en vue de traiter plus efficacement les urgences complexes.

En Bosnie, nous sommes engagés dans des conditions difficiles dans la consolidation de la paix. Des hommes et des femmes travaillent dans un grand nombre d'organisations différentes : l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la police civile des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les organisations non gouvernementales humanitaires. Sans l'excellente coordination et coopération qui s'est créée entre le Haut représentant, le Représentant spécial des Nations Unies, le Commandant de la Force de stabilisation, le chef de la mission de l'OSCE et d'autres, le processus d'instauration de la paix se serait en fait trouvé dans une situation désespérée.

Les dirigeants nationalistes en Bosnie incitent encore à la haine. Les réfugiés n'ont toujours pas le droit de retourner chez eux. Notre personnel est menacé. Les criminels de guerre sont toujours en liberté. Mais bien que les dirigeants locaux n'aient pas rempli leurs obligations, les élections tenues récemment démontrent que la communauté internationale a redonné à ce pays un espoir pour l'avenir. Nous maintiendrons cette politique et nous demeurons engagés en Bosnie tant que la paix n'aura pas été renforcée. Nous tenons absolument à ce que les criminels de guerre recherchés comparaissent devant la justice. La convocation

en 1998 d'une conférence des Nations Unies chargée de créer une cour criminelle internationale permanente doit être une priorité.

La Norvège demeure engagée dans le processus de paix au Moyen-Orient. Tout en continuant d'oeuvrer activement avec les autres pays donateurs en vue d'assurer l'accès aux fonds, nous nous inquiétons vivement du blocage actuel. Les parties doivent se rendre compte qu'il n'y a pas d'autre option que le processus de paix et le respect de l'esprit et de la lettre des accords d'Oslo. De nouveaux efforts dignes de confiance doivent être déployés afin de lutter contre le terrorisme. La politique actuelle des colonies de peuplement ne favorise pas le processus de paix. Nous devons redoubler d'efforts pour ramener les parties au dialogue sur les questions en suspens.

Nous ne devons pas oublier les succès remportés par les Nations Unies dans le règlement des différends. Par exemple, l'an dernier seulement, la guerre civile qui a duré des décennies au Guatemala s'est achevée de manière pacifique. Nous avons eu le plaisir de travailler avec les Nations Unies et d'autres, comme le Groupe des Amis du Guatemala pour mener à bien l'accord de cessez-le-feu signé à Oslo ainsi que les autres accords de paix. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement guatémaltèque et l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque pour le courage et la détermination dont ils ont fait preuve pour assurer le succès du processus de paix.

Enfin, notre expérience au Guatemala et dans d'autres zones de conflit confirme l'importance que le Secrétaire général accorde à l'interaction étroite entre la société civile, les gouvernements et les Nations Unies. Nous devons utiliser le dévouement, les ressources et la détermination en faveur de la paix et du progrès des citoyens, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Grâce à la participation active et à l'appui de la société civile, nous serons en mesure d'édifier une Organisation mondiale plus forte et plus efficace pour le prochain siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

M. Nzo (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite de l'élection, du Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Nous le félicitons car nous connaissons personnellement ses compétences et le rôle qu'il a joué en tant que Vice-Président du Comité spécial contre l'apartheid. Nous exprimons également notre reconnaissance à l'Ambassadeur

Razali Ismail pour le travail inlassable qu'il a réalisé en tant que Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit également permis de féliciter S. E. M. Kofi Annan de son élection en tant septième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le zèle dont le Secrétaire général a fait preuve en abordant, par le biais de ses propositions de réforme, les difficultés auxquelles se heurte cette Organisation est impressionnant. Le programme de réformes du Secrétaire général est un programme qui complète en de nombreux points le processus intergouvernemental de revitalisation de l'Organisation.

L'Assemblée générale est bien consciente de la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies. Le processus de réforme devrait aboutir à une Organisation revitalisée capable de répondre aux aspirations essentielles de l'humanité, à savoir la paix et la sécurité. Au centre du processus de modernisation de l'ONU se trouve la restructuration du Conseil de sécurité qui vise à rectifier ses déséquilibres et à en faire un organe transparent responsable envers les nombreux autres membres de l'Organisation.

L'Afrique du Sud appuie sans réserve la position exprimée par le Mouvement des pays non alignés selon laquelle il ne saurait y avoir une augmentation partielle ou sélective du nombre des membres du Conseil de sécurité au détriment des pays en développement.

La réaffirmation au Sommet d'Harare par l'Organisation de l'unité africaine de la nécessité d'accorder à l'Afrique deux sièges permanents et cinq sièges non permanents, dotés des mêmes pouvoirs et prérogatives dont jouissent actuellement les membres permanents, dans le cadre d'un Conseil de sécurité élargi, est conforme au principe de la Charte d'une représentation géographique équitable. Si le Conseil de sécurité doit remplir le rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales qui lui est conféré aux termes de la Charte, il doit être perçu comme étant pleinement légitime par les États et par les peuples.

L'Afrique du Sud est donc d'avis qu'un élargissement limité à hauteur de cinq ou six nouveaux sièges au Conseil de sécurité ne répondrait pas à l'impératif crucial de transformer le Conseil de sécurité en un organe représentatif.

La question du droit de veto est au coeur du processus de réforme du Conseil de sécurité, qui a été la base des débats qui ont eu lieu ces trois dernières années et demie. En fait, la démocratisation du Conseil dépend soit de l'élimination du droit de veto soit de son élargissement aux

nouveaux membres permanents. En conséquence, la question du statut du veto doit nécessairement faire partie intégrante d'un ensemble de réformes. Un siège de membre permanent non doté du droit de veto ne serait qu'un geste symbolique envers de nouveaux membres permanents qui perpétuerait une pratique injuste et discriminatoire et ne leur accorderait qu'un statut inférieur.

Je voudrais rappeler que l'année dernière à l'Assemblée générale, j'ai fait état de la déception de l'Afrique du Sud face à la lenteur du rythme du débat relatif à la réforme du Conseil de sécurité. Le moment est venu pour nous tous de faire montre de la volonté politique et de la détermination nécessaires pour parvenir à un accord sur un ensemble complet de mesures qui aboutiront à la création d'un Conseil de sécurité qui soit transparent, démocratique, responsable et par conséquent crédible et légitime.

La cinquante et unième session de l'Assemblée générale a également été le témoin de l'achèvement des travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. Ses recommandations concernant notamment le renforcement du rôle et des fonctions de l'Assemblée générale témoignent de l'importance que les États Membres attachent à cet organe en tant qu'organe politique suprême de l'Organisation.

Il est cependant décevant, que s'agissant de la question relative à l'élection du Secrétaire général, le Groupe de travail n'ait pu dégager un consensus sur la recommandation demandant aux membres permanents du Conseil de sécurité de s'abstenir de recourir au veto pour bloquer le résultat de l'élection.

Du fait des expériences douloureuses vécues dans le passé par l'Afrique sous la domination coloniale, et du fait du système odieux de l'apartheid, mon gouvernement est attaché à l'élimination définitive du colonialisme et appuie pleinement la mise en oeuvre effective du Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Nous estimons, par conséquent, que le Comité des 24 devrait poursuivre son travail afin de cerner les intérêts des peuples des territoires non autonomes sous l'angle de leur futur statut politique. Nous demandons aux puissances administrantes de coopérer pleinement avec le Comité.

L'Afrique du Sud juge préoccupant le fait que les conflits internes en Afrique continuent de constituer une menace pour la stabilité du continent. Ces conflits entraînent des pertes en vies humaines et des difficultés économiques et sont une pierre d'achoppement majeure sur la voie de la

paix et du développement. Nous nous préoccuons de ce que les conflits perdurent en Afrique malgré les efforts louables déployés par l'Organisation de l'unité africaine et par des dirigeants africains dans le domaine du règlement des conflits.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux parties au conflit en République du Congo à respecter l'accord de cessez-le-feu et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que les mesures intérimaires pour la tenue d'élections nationales en 1998 soient instituées. De même, nous condamnons le coup d'État perpétré en Sierra Leone et nous prions les États Membres de l'ONU d'appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour rétablir l'ordre constitutionnel en s'abstenant de reconnaître ou d'appuyer sous quelque forme que ce soit le Gouvernement militaire.

L'Afrique du Sud est attachée à la promotion de la paix en Angola, qui, selon nous, contribuera à la consolidation et à l'extension de la stabilité dans l'ensemble de notre région de l'Afrique australe. Aussi jugeons-nous préoccupant le fait que l'UNITA ne s'acquitte pas des obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. À cet égard, mon gouvernement se félicite de la décision prise par le Conseil de sécurité d'imposer les mesures punitives envisagées dans sa résolution 1127 (1997), comme moyen d'amener l'UNITA à la respecter.

L'Afrique du Sud a suivi l'évolution de la situation au Moyen-Orient avec un optimisme prudent. L'Afrique du Sud, et en fait la communauté internationale, s'était félicitée de la signature des Accords d'Oslo par l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien et l'a saluée comme représentant une avancée sur la voie de la pleine concrétisation du règlement global et juste dans la région, si longtemps attendu. Mais la décision prise par le Gouvernement israélien de construire de nouvelles colonies juives de peuplement à Djabal Abou Ghounaym a suscité des tensions et a engendré une situation de crise qui a rallumé le conflit dans la région. Nous savons tous que cette décision constitue une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions pertinentes de cette enceinte. C'est sans aucun doute une tentative de modifier le statut juridique de Jérusalem et de présumer des résultats des négociations portant sur le statut définitif.

Les droits inaliénables du peuple palestinien à disposer de lui-même est une condition indispensable pour l'instauration d'une paix durable et globale. Pour que la paix et la stabilité prévalent dans la région, il faut qu'Israël se retire

sans conditions de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967.

L'Afrique du Sud se félicite des dernières initiatives actuellement prises par le Secrétaire général pour rechercher une solution durable à la question de Chypre. Nous exhortons toutes les parties à déployer des efforts concertés pour oeuvrer avec le Secrétaire général usant de ses bons offices en vue d'un règlement d'ensemble et global de cette question, qui est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 30 ans.

L'Afrique du Sud accorde une grande importance à la diplomatie préventive en tant que moyen de prévenir l'éventualité d'un conflit. Nous nous félicitons du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix car il nous présente des mesures visant le renforcement du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix. Nous nous félicitons également du rapport de 1997 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et nous prions instamment le Comité de traiter de la question du siège de la mission de déploiement rapide et de la nouvelle mise en oeuvre des arrangements relatifs aux forces et moyens en attente.

L'Afrique du Sud estime que les progrès accomplis sur les questions relatives au désarmement permettront de créer un monde affranchi de la guerre. La fin de la guerre froide a annoncé une période de progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, comme en attestent l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, la réapparition de positions maximalistes dans le débat sur le désarmement retarde le désarmement mondial, comme l'ont montré les progrès décevants accomplis cette année à la Conférence du désarmement. Malgré l'adoption par consensus d'un mandat portant sur la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de la matière fissile, un des éléments essentiels pour le désarmement nucléaire complet, peu de progrès ont été accomplis. Néanmoins, l'Afrique du Sud juge encourageant qu'un grand nombre des États se sont engagés à éliminer complètement les armes de destruction massive en souscrivant à différents traités sur la non-prolifération et le désarmement au cours de l'année écoulée. L'adhésion universelle à des traités importants en matière de désarmement préparera la voie à un monde exempt d'armes de destruction massive.

L'humanité fait face à la menace quotidienne des maux causés par l'emploi d'armes classiques. Un haut rang de priorité devrait être accordé aux stratégies et politiques visant à empêcher la prolifération des armes classiques et à

restreindre leur circulation dans les zones de conflit. Les conclusions tirées par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les armes légères jettent les bases d'une action future de la communauté internationale.

Le 18 septembre 1997, la Conférence diplomatique d'Oslo a adopté la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette convention constitue une interdiction claire et totale des mines antipersonnel, et elle établit une nouvelle norme internationale contraignante en vue d'éradiquer ce fléau qui afflige depuis si longtemps l'humanité, en particulier les civils innocents, dont la plupart sont des femmes et des enfants. L'Afrique du Sud attend avec impatience l'entrée en vigueur de la Convention et lance un appel à tous les États pour qu'ils tiennent compte de la volonté de la communauté internationale d'éliminer ces armes inhumaines.

L'Afrique du Sud a, à plusieurs reprises, fait part de sa profonde inquiétude de voir ses ressortissants impliqués dans des activités mercenaires qui entravent les efforts déployés pour trouver des solutions pacifiques aux conflits internes et qui déstabilisent des régions. En conséquence, nous avons rédigé des textes de lois réglementant la fourniture d'une assistance militaire par des particuliers et des sociétés à des gouvernements et organismes étrangers.

Le Gouvernement sud-africain accorde une grande importance à la promotion et la protection des droits de l'homme, qui constituent la pierre angulaire de sa politique étrangère. Tandis que nous nous approchons du cinquantième de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du trentième anniversaire de l'Année internationale des droits de l'homme, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs prééminentes de la dignité humaine fondamentale, pour lesquelles nous avons combattu et au nom desquelles nous devons poursuivre notre lutte. Notre nation ne mérite rien de moins. Cela étant, ma délégation appuie la recommandation qui vise à convoquer une conférence mondiale sur le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance à ce sujet.

Mon gouvernement continue résolument de lutter contre les inégalités entre les sexes. Les actes de violence perpétrés à l'encontre des femmes et des filles sont la pire manifestation de la discrimination qui existe au niveau des relations entre hommes et femmes. Mon gouvernement s'est engagé à enrayer cette violence et à lutter contre de tels actes en prenant notamment l'initiative d'adapter ses textes législatifs, ses politiques et ses stratégies nationales aux instruments internationaux, tels que la Déclaration

universelle des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'Afrique du Sud estime que le renforcement du rôle de l'ONU aidera à promouvoir la coopération internationale en faveur du développement social et économique. À cette fin, nous saluons les mesures contenues dans le programme de réformes proposé par le Secrétaire général, qui visent à renforcer les capacités de l'ONU et à revitaliser le rôle qu'elle joue dans le développement.

L'adoption de l'Agenda pour le développement par l'Assemblée générale représente une étape importante dans notre recherche commune d'un partenariat mondial pour le développement qui soit cohérent. Le fait que les Membres ont pu parvenir à un accord sur une question aussi complexe, témoigne du sérieux avec lequel les États ont examiné cette question et de la dynamique de l'édification du consensus en faveur de la promotion d'un partenariat mondial. Les États Membres devraient prendre des mesures pour mettre en oeuvre l'Agenda pour le développement d'une manière coordonnée, en créant des structures dynamiques propres à faciliter une mise en application efficace.

L'Afrique du Sud est résolument en faveur d'un Agenda pour le développement axé sur l'action, qui accorde la priorité à la coopération internationale pour le développement. Il importe de former des partenariats pour le développement, comme cela a été envisagé dans la Déclaration ministérielle de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement, afin de veiller à ce que l'aide au monde en développement soit distribuée sur une base efficace.

Les problèmes de la misère et des privations sociales continuent d'affliger et de hanter plusieurs pays, notamment les pays en développement. Pour lutter contre ce fléau qui affecte tout particulièrement les pays les moins avancés, il convient de prendre des mesures dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

Le problème de la dette extérieure continue de nuire aux capacités des pays les moins avancés de promouvoir le développement économique et social. C'est pourquoi il incombe à la communauté internationale d'aborder ce problème afin de trouver rapidement une solution.

Un an après la fin de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, il importe de dresser un bilan et d'évaluer les progrès réalisés pour déterminer si

les niveaux prévus de mobilisation des ressources sont sur le point d'être atteints et pour s'assurer que les principaux objectifs de développement ont été établis. À l'instar de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour, cela permettrait à la communauté internationale de prendre sans tarder des mesures pratiques en vue d'éliminer la pauvreté et le sous-développement du continent africain.

L'Afrique du Sud, qui se trouve dans une région dont le potentiel de développement a été affaibli par les politiques répressives de l'apartheid, doit avant tout s'efforcer de favoriser le développement de sa population au moyen de la coopération. C'est pourquoi nous devrions nous efforcer de faire de notre Communauté de développement de l'Afrique australe une institution qui puisse fournir un cadre d'action permettant de promouvoir les impératifs de la reconstruction et du développement. Cela renforcerait la mesure dans laquelle les pays de la région, individuellement et collectivement, offrent des conditions permettant de garantir à tous nos peuples une vie meilleure.

Le partenariat mondial pour le développement durable sera renforcé grâce au transfert vers les pays en développement des écotecnologies essentielles sur une base préférentielle assortie de conditions de faveur. Les ressources et les mécanismes financiers qui sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'Action 21, restent insuffisants. Les pays développés devraient honorer l'engagement qu'ils ont pris d'augmenter les courants d'aide publique au développement pour atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut. Nous rendons hommage aux rares pays qui ont atteint cet objectif.

Nous encourageons la promotion et la gestion durable de l'environnement mondial en vue de garantir une meilleure qualité de vie pour tous. L'objectif du développement durable devrait faire partie intégrante des politiques environnementales, économiques et sociales afin de satisfaire les besoins humains fondamentaux et de permettre la gestion à long terme de l'environnement.

L'absence décevante de consensus à la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin 1997, qui était consacrée à l'environnement, nous oblige à prendre des mesures de suivi efficaces pour accélérer la mise en oeuvre d'Action 21. À cet égard, il convient de renforcer le rôle et l'importance du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui pourrait être le principal organisme dans le domaine de l'environnement.

Nous nous félicitons de la décision prise de convoquer une session extraordinaire sur les stupéfiants pour traiter de

façon efficace de la production, de la vente, de la demande, du trafic et de la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Cette session extraordinaire donnera aux États Membres l'occasion de conjuguer leurs efforts afin de lutter contre la toxicomanie et le trafic des drogues.

L'Afrique du Sud prône fermement la mise en place rapide d'une cour criminelle internationale permanente, indépendante et efficace. Une occasion nous est offerte de créer la cour avant le siècle prochain. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts au cours des prochaines sessions du Comité préparatoire pour veiller à ce que la conférence diplomatique de Rome puisse achever ses travaux avec succès.

Il est impératif que tous les États Membres continuent d'appuyer sans réserve les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. À cette fin, mon gouvernement, en collaboration avec *The Parliamentarians for Global Action*, a accueilli récemment un atelier international pour obtenir la coopération des États et leur respect des obligations du Tribunal pénal international pour le Rwanda. L'objectif de l'atelier était de passer en revue la coopération avec le Tribunal pour le Rwanda et d'encourager la promulgation d'une législation interne par les États Membres, afin de faire en sorte que ceux qui sont accusés d'actes de génocide soient rapidement traduits en justice.

Mon gouvernement salue les efforts visant l'élaboration d'un projet de convention pour définir le terrorisme. Nous sommes convaincus qu'il faut établir une distinction claire entre les actes de terrorisme et les luttes de libération nationale dans la poursuite du droit à l'autodétermination par des peuples soumis à une domination étrangère ou coloniale.

Je voudrais saisir cette occasion pour annoncer à l'Assemblée générale que le 20 août 1997 le Gouvernement sud-africain a approuvé la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Afrique du Sud, pays ayant des intérêts maritimes considérables, continuera pour sa part de jouer un rôle constructif et significatif dans la conduite des affaires relatives aux océans du monde.

La crise financière persistante de l'Organisation inquiète beaucoup ma délégation. Nous appuyons pleinement l'engagement pris par le Secrétaire général de mettre un terme à la quasi-faillite persistante de l'Organisation. Il incombe aux États Membres de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte, en versant leurs

contributions de manière intégrale, ponctuelle et inconditionnelle.

Les nobles idéaux qui nous ont rassemblés devraient continuer de nous inspirer dans notre volonté de renforcer l'autorité et les capacités de l'Organisation des Nations Unies à l'aube du prochain millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, S. E. M. Josef Zieleniec.

M. Zieleniec (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter M. Hennadiy Oudovenko à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, et de lui souhaiter plein succès dans ses importantes responsabilités. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail qui, avec son dynamisme bien connu, a beaucoup contribué au succès de la cinquante et unième session.

La cinquante et unième session de l'Assemblée générale qui vient de s'achever, peut certainement être qualifiée de l'un des moments majeurs de l'histoire de notre Organisation. Les propositions de réforme présentées lors de cette session entraîneront, si elles sont mises en oeuvre, le changement le plus fondamental dans la structure et les activités de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation sortira renforcée grâce au processus de réforme et que ce dernier accroîtra l'importance de l'ONU en tant qu'instance mondiale attentive aux graves problèmes contemporains et ouverte à tous ceux qui souhaitent y prendre part.

Nous apprécions vivement la vigueur et la vision avec lesquelles le Secrétaire général, M. Kofi Annan, s'est personnellement engagé sur la voie de la réforme. Nous appuyons les mesures qu'il a déjà prises pour rendre le travail du Secrétariat plus effectif ainsi que la série de recommandations qu'il a soumises à l'Assemblée générale en juillet dernier. La mise en oeuvre efficace de ces mesures de réforme concrètes et effectives dépend de la volonté politique des États Membres. La République tchèque apportera toute sa contribution à cet égard.

Nous sommes heureux de voir que le processus de réforme du Secrétaire général a été favorablement accueilli par les États Membres. Ses propositions ont été également appuyées par les 16 chefs d'État et de gouvernement as-

sociés au sein du Groupe Carlsson, dont le Président tchèque Václav Havel est également membre. Comme indiqué dans la déclaration du Groupe, en date du 10 août 1997, sur les propositions de réforme du Secrétaire général, une occasion s'offre à l'ONU de faire un pas en avant, et cette occasion doit être saisie.

S'agissant de la restructuration du Conseil de sécurité, la République tchèque préfère l'élargissement des deux catégories de membres du Conseil tout en préservant son efficacité et sa souplesse. Nous continuons d'appuyer l'idée d'une augmentation du nombre de membres permanents pour inclure l'Allemagne, le Japon et trois autres pays représentant l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Mon pays est également favorable à l'élargissement de la catégorie des membres non permanents, y compris par l'octroi d'un siège au Groupe des États d'Europe orientale.

La réforme du Conseil de sécurité doit également conduire à une amélioration et à une simplification des méthodes de travail du Conseil. Mon pays a participé activement aux discussions sur la question et soumis une proposition donnant une interprétation plus large de l'Article 31 de la Charte des Nations Unies. Nous sommes heureux de voir que notre proposition a été appuyée par divers États Membres, et nous pensons qu'elle deviendra un élément des méthodes de travail du Conseil de sécurité réformé.

Il est tout à fait impensable de restructurer l'Organisation des Nations Unies sans modifier son système de financement actuel. Afin de rendre la participation aux coûts plus équitable, il est nécessaire de modifier le barème actuel des quotes-parts. Le nouveau système de contribution au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix devrait refléter la capacité économique réelle des États Membres individuels. Tous les États Membres, sans exception, devraient également s'acquitter de leurs obligations financières.

Pour mon pays, cette année est une année riche en événements importants. L'invitation au Sommet de Madrid adressée à trois pays d'Europe centrale, y compris la République tchèque, d'entamer des discussions sur l'adhésion au Traité de l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN) est une décision historique déterminante que nous considérons non pas comme une étape première et ultime, mais plutôt comme le début de l'élargissement du processus de l'OTAN. La République tchèque est convaincue que l'alliance à l'avenir invitera d'autres États démocratiques. La signature de l'Acte fondateur sur les relations mutuelles, la coopération et la sécurité entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie constitue un

pas important vers le renforcement de la sécurité européenne.

La République tchèque a pris note avec satisfaction des efforts déployés par l'Union européenne visant à continuer d'approfondir le processus d'intégration qui a abouti à des résultats concrets lors de la Conférence intergouvernementale d'Amsterdam. Nous nous félicitons de l'évaluation positive faite par la Commission européenne de la candidature tchèque d'adhésion à l'Union européenne. Nous pensons que les négociations entre la République tchèque et d'autres candidats peuvent commencer au cours des premiers mois de 1998.

Entretenir des relations harmonieuses avec ses voisins est l'une des conditions préalables fondamentales pour la stabilité d'un pays. Voilà pourquoi nous accordons une grande importance à la déclaration tchéco-allemande sur les relations mutuelles et leur développement ultérieur, signée à Prague en janvier de cette année. En ratifiant ce document, les deux parties ont confirmé leur volonté politique d'intensifier davantage la coopération bilatérale globale, expression de leur détermination à oeuvrer ensemble à la construction d'un avenir pacifique en Europe. En fait, cette détermination conjointe et cette volonté politique se sont déjà traduites par des actes concrets dans différents domaines.

Nous sommes très sensibles aux problèmes politiques du monde actuel et dans la mesure de nos capacités, nous participons à leur règlement. Une des questions les plus compliquées est sans aucun doute le conflit dans l'ex-Yougoslavie, et notamment en Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons le processus de paix fondé sur les Accords de paix de Dayton et sur le Plan d'action de Londres que nous estimons être la meilleure solution possible à ce conflit qui a trop duré. Incontestablement, la répression des crimes de guerre commis durant le conflit est une condition préalable essentielle au succès du processus de paix.

Nous consacrons également notre attention sur la situation au Moyen-Orient, région où se trouve actuellement en visite le Président Havel. Le processus de paix est entré dans une phase difficile, mais son rôle est irremplaçable. Nous espérons toutefois que les négociations bilatérales qui ont lieu entre l'État d'Israël et ses voisins aboutiront à une plus grande stabilité dans la région et en fin de compte, à une paix juste et durable pour tous.

La République tchèque suit avec beaucoup de préoccupation la situation humanitaire et relative à la sécurité dans certains pays africains, en particulier dans la région des

Grands Lacs, mais également en Somalie et en Sierra Leone. Nous appuyons pleinement les efforts de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine visant à mettre fin aux troubles, aux guerres et à la souffrance en Afrique. Les changements positifs en cours au Libéria, par exemple, nous rendent optimistes. Nous pensons que les travaux effectués par nos propres observateurs militaires participant aux opérations de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria ont également contribué à cette amélioration.

Mon pays souhaite continuer de participer à l'édification d'une architecture mondiale de sécurité. Au sein des Nations Unies, nous souhaitons travailler activement, notamment dans les domaines des opérations de maintien de la paix, du contrôle des armements et du désarmement. Nos observateurs militaires, nos médecins et autres personnels médicaux participent à de nombreuses opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Un bataillon de l'armée tchèque a opéré en Bosnie-Herzégovine sous le commandement de l'OTAN, dans le cadre de la Force de stabilisation multinationale, sur la base du mandat du Conseil de sécurité. Il s'est bien acquitté de ses tâches et nous sommes heureux que ses activités soient considérées d'un oeil positif.

L'admission de la République tchèque, au début de cette année, au Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix est à la fois un signe d'appréciation de nos activités en la matière et l'expression de notre engagement de continuer de participer aux opérations de maintien de la paix et d'améliorer le niveau de notre participation.

La République tchèque a joué une part active dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, nous voudrions bien entendu que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soit universellement accepté et strictement respecté, ce qui permettra, espérons-le, de réduire davantage la prolifération des armements nucléaires et de progresser vers l'objectif à long terme du désarmement nucléaire. Nous accordons une grande importance aux sessions des comités préparatoires et nous espérons que leurs suggestions positives pourront servir de base à la Conférence de révision qui doit se tenir en l'an 2000 sur le renforcement du Traité sur la non-prolifération.

La République tchèque a dès le début appuyé l'idée d'un renforcement du système de sauvegardes internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le cadre de ce que l'on appelle le Programme 93 + 2. C'est dans le cadre de ces efforts que la République tchèque, il y

a quelques jours seulement, a officiellement informé le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de l'intérêt qu'elle porte à l'adoption d'un protocole supplémentaire à l'accord de sauvegardes entre la République tchèque et l'Agence, comme prévu par le Traité de non-prolifération.

La majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont signé l'an dernier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et je suis heureux de déclarer que mon pays a été parmi les premiers à le ratifier.

Nous nous félicitons de la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous comptons qu'elle contrôlera de manière effective et poursuivra le processus de vérification auquel nous sommes prêts à participer pleinement.

Nous sommes convaincus que la Convention sur l'interdiction des armes biologiques a besoin de mécanismes de contrôle beaucoup plus efficaces. À cette fin, les experts tchèques participent activement aux négociations sur la mise au point définitive du Protocole de vérification qui va considérablement renforcer cette Convention.

Dans le domaine des armes classiques, la République tchèque appuie toutes les mesures visant à contribuer à une plus grande transparence, et s'est systématiquement acquittée de toutes ses obligations de notification aux registres respectifs. À la Conférence de Bruxelles sur les mines terrestres antipersonnel, qui a eu lieu cette année, la République tchèque s'est associée au processus d'Ottawa et s'apprête à signer, à Ottawa, début décembre 1997, une convention sur l'interdiction complète de ce genre d'armements.

C'est un honneur pour mon pays de présider deux organismes importants des Nations Unies cette année. Le Conseil économique et social joue un rôle très important dans la promotion de la coopération internationale dans les domaines économique et social. Sa réforme est par conséquent très importante. La République tchèque a toujours souligné la nécessité de parvenir à une meilleure coordination, à une plus grande efficacité et à une simplification de la structure et des activités du Conseil. Nous croyons également que lorsque nous avons présidé le Conseil nous l'avons aidé à façonner sa nouvelle image. Nous avons déjà noté des signes prometteurs de cette nouvelle image pendant sa session de fond du mois de juillet. Un exemple en a été le segment de haut niveau avec la participation des ministres et des hauts fonctionnaires gouvernementaux, qui ont montré l'intérêt croissant que portaient les États Mem-

bres aux discussions concernant des questions spécifiques. Un dialogue politique officiel, avec des représentants des fonds et des organismes des Nations Unies, a également montré que le Conseil pouvait servir de plate-forme à des échanges de vues utiles et fructueux. La réforme et le renforcement du Conseil économique et social doivent se poursuivre. À cet égard, nous nous félicitons de toutes les mesures prises en vue d'appliquer la résolution 50/227, et surtout celles visant à simplifier davantage la structure des organes subsidiaires du Conseil.

Parmi ses priorités, la République tchèque accorde une grande attention à la protection des droits de l'homme en tant que l'une des conditions nécessaires au libre développement de la société humaine et de la démocratie. Nous avons eu l'honneur de présider la Commission des droits de l'homme la première année où nous sommes devenus membre de cet organe important. Se fondant sur cette expérience, la République tchèque a demandé instamment l'élimination de facteurs ayant une influence nuisible sur le travail de la Commission, et elle a recherché des approches et des méthodes nouvelles pour traiter des cas individuels de violations flagrantes des droits de l'homme.

L'année prochaine, la communauté internationale célébrera le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous espérons que cet événement ne sera pas simplement l'occasion de se réunir aux fins de commémoration et de déclarations, mais, au contraire, de présenter les résultats concrets du travail accompli dans le domaine des droits de l'homme.

Mon pays appuie tous les efforts faits pour créer une cour criminelle internationale, qui pourrait créer un nouveau système permettant de punir les personnes coupables de crimes les plus graves, commis en violation des droits de l'homme et en violation du droit international humanitaire. Une telle institution est absolument indispensable, et la République tchèque appuie pleinement la convocation d'une conférence diplomatique en 1998 en vue d'adopter et d'ouvrir à la signature la convention sur la création de cette cour.

Aujourd'hui, un des fléaux les plus terribles de notre monde est l'accroissement du crime organisé et des problèmes d'abus des drogues qui y sont liés. Ce problème mondial ne peut être efficacement réglé que par une coopération internationale étroite. Nous croyons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998 stimulera le renforcement de cette coopération.

Une autre menace qui plane sur le monde est le terrorisme international. C'est une menace qui ne peut être neutralisée que par une attitude rigoureuse et intransigeante de la part de la communauté internationale et au moyen d'une coopération internationale efficace. Tous les pays qui s'intéressent sincèrement à la sécurité dans le monde entier doivent respecter strictement les engagements pris au titre d'instruments internationaux pertinents. La République tchèque appuie tous les efforts faits pour élaborer une convention internationale sur l'interdiction des attaques terroristes. À cet égard, mon pays a également participé activement aux travaux du Comité spécial créé pour s'attaquer à ce problème, et il croit que la présente session d'experts fera de nouveaux progrès vers la finalisation du projet de convention de sorte qu'il puisse être adopté et ouvert à la signature le plus rapidement possible.

L'une des sphères les plus dynamiques de la coopération internationale et mondiale est celle de l'environnement et du développement durable. L'ONU a traditionnellement beaucoup travaillé dans ce domaine. Le rôle clef irremplaçable dans ce domaine est joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par la Commission des Nations Unies sur le développement durable. Il semble que le PNUE commence à sortir de la crise, bien que tous les problèmes ne soient pas encore réglés. La création récente du Comité de haut niveau est sans aucun doute un pas vers l'amélioration de la structure administrative du PNUE et la stabilisation de son programme et de son budget. Nous espérons que dans un bref délai le PNUE ainsi renforcé pourra s'acquitter de son mandat.

Le processus de suivi des activités de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a donné une impulsion nouvelle et forte à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les résultats de cette session extraordinaire n'ont pas été vraiment positifs. D'une part, nous nous félicitons du large appui accordé à la promotion du développement durable et des efforts déployés par les gouvernements et les organisations internationales, qui ont été encore renforcés par les activités complémentaires des organisations non gouvernementales, des gouvernements nationaux, des milieux d'affaires et d'autres groupes d'intérêt. D'autre part, cependant, la session a montré que dans leur ensemble ils ne sont pas disposés à oeuvrer résolument pour réaliser le développement durable.

Les tâches qui attendent l'ONU dans les années à venir sont nombreuses et difficiles. Cependant, elles ont été clairement définies et peuvent être accomplies. Il dépend

également des États Membres de savoir si et comment ils veulent y faire face. Ce sont les résultats de nos efforts conjoints qui décideront non seulement du sort de l'Organisation mondiale, mais également de celui du monde lui-même à l'aube du prochain millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je demande aux participants au débat général de s'en tenir autant que possible au temps de parole qu'ils ont communiqué au Secrétariat. Les travaux de l'Assemblée générale s'en trouveraient grandement facilités.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, S. E. M. Irakli Menagarishvili.

M. Menagarishvili (Géorgie) (*interprétation du russe*) : Je voudrais, avant tout, féliciter le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Hennadiy Oudovenko, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Cette élection témoigne non seulement de l'autorité internationale de l'Ukraine, mais aussi de l'autorité personnelle et de la grande expérience de M. Oudovenko. Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour la contribution importante qu'il a apportée au succès des travaux de cette session.

Notre présence ici pour prononcer cette allocution a pour nous une grande importance. Cinq ans se sont écoulés depuis que la Géorgie est devenue Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Et nous pensons que le moment est venu de faire le point sur l'évolution de l'État géorgien, ainsi que sur les résultats de notre participation active aux programmes et activités de l'ONU et sur notre coopération avec cette dernière.

En cinq ans, notre pays est passé de la guerre civile, du chaos, de la débâcle économique et de la criminalité généralisée, à une stabilité de plus en plus grande, à l'établissement d'institutions démocratiques et à des progrès économiques tangibles. Si nous avons réussi à surmonter avec dignité cette phase extrêmement critique de notre développement de nation indépendante, c'est en grande partie grâce à l'ONU et à ses institutions spécialisées, qui ont su accorder à la Géorgie non seulement un soutien moral, mais surtout une assistance financière et technique appropriée et ce, en temps voulu. Nous leur en serons toujours extrêmement reconnaissants.

Nous comprenons la responsabilité qui incombe à l'ONU dans sa tâche qui consiste à

«s'efforcer de faire prévaloir une vision collective : communauté des nations, humanité commune des peuples, et singularité de la planète qui nous échoit en partage». (A/51/950, par.1)

L'étalon de mesure pour la formation d'une telle vision est le destin de chaque peuple, de chaque État, y compris celui de la Géorgie, dont l'histoire récente reflète clairement et fidèlement les qualités et les défauts de l'ordre mondial contemporain. Ainsi la Géorgie peut-elle faire figure de référence pour ce qui est de juger de la nécessité de procéder à des changements attendus de longue date et même à des réformes radicales au sein du système des Nations Unies. C'est précisément de cette question que je voudrais parler.

L'évolution de la situation mondiale après la fin de la période d'affrontement propre à la guerre froide, s'est malheureusement avérée moins simple qu'on ne l'escomptait. Nous avons déjà souligné à maintes reprises, y compris de cette tribune, que l'antagonisme à l'échelle mondiale qui existait auparavant entre les deux blocs a cédé le pas à des conflits locaux et intra-étatiques tout aussi dangereux, qui sont porteurs d'une immense force destructrice, et font ainsi peser la même menace sur la sécurité internationale. Le séparatisme agressif qui s'est abattu sur mon pays comme sur d'autres États nouvellement indépendants illustre bien cette tendance dangereuse. Comme nous l'avons également déjà indiqué, l'ONU, tout comme les autres organisations internationales, se doivent d'agir en tenant compte de ces changements. Malheureusement, comme notre expérience récente l'a démontré, en raison de certaines attitudes que l'on pourrait qualifier de retranchées, ces réalités sont souvent mal comprises.

Le fait que les différends en Abkhazie et dans la région du Tskhinvali sont toujours dans l'attente d'un règlement demeure à ce jour le principal obstacle au renforcement et au développement de notre État et à la mise en oeuvre de l'ensemble de nos réformes économiques. La situation en Abkhazie nous préoccupe particulièrement. Quelque 300 000 réfugiés et personnes déplacées d'Abkhazie n'ont toujours pas pu regagner leurs foyers. Ces personnes — sur qui le sort s'est acharné — commencent à perdre l'espoir d'assister un jour à un règlement pacifique du conflit. Force est de constater, malheureusement, que le conflit en Abkhazie est en quelque sorte devenu une référence qui met en évidence l'inadéquation des efforts déployés par les Nations Unies. Aussi continuons-nous d'insister sur la nécessité d'adopter une nouvelle approche qui permettrait de relancer le dialogue. Nous nous félicitons des mesures prises afin de renforcer le rôle des Nations Unies

dans le processus de règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie).

C'est avec espoir et optimisme que nous avons souscrit aux nouvelles initiatives proposées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous voudrions ici insister sur l'importance que nous attachons à la reprise, à Genève, des négociations entre les parties au conflit, sous les auspices des Nations Unies, et avec la participation de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur du Groupe des amis du Secrétaire général pour la Géorgie, et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous sommes convaincus que le processus de Genève contribuera non seulement au règlement du conflit mais révélera aussi le rôle transformationnel que les Nations Unies peuvent jouer dans ce nouvel environnement. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Président de l'Ukraine, S. E. M. Léonide Koutchma, qui, du haut de cette tribune, a exprimé son appui aux efforts des Nations Unies en Abkhazie, et a réaffirmé la détermination de son pays d'y prendre part directement.

L'établissement de forces des Nations Unies en attente contribuerait pour beaucoup au développement du potentiel des opérations de maintien de la paix de l'Organisation en matière de prévention d'une recrudescence des conflits, en temps opportun. Selon nous, un tel mécanisme doit comprendre un état-major techniquement bien équipé et doté des ressources humaines appropriées. Cet état-major serait responsable de l'analyse et de l'évaluation des situations conflictuelles naissantes. Sur la base de ces évaluations, les forces d'intervention rapide des Nations Unies — qui doivent encore être instituées — pourraient être rapidement déployées dans les zones de conflit. Nous sommes persuadés que si de telles forces avaient existé il y a cinq ans, l'escalade tragique du conflit abkhaze aurait pu être évitée. Comme les vicissitudes de la guerre en Abkhazie l'ont montré, en matière de règlement des conflits, la communauté internationale s'est jusqu'ici montrée incapable de mettre au point des initiatives conjointes bien coordonnées entre les Nations Unies et des organisations régionales et internationales. L'absence de telles initiatives réduit considérablement l'efficacité des efforts de maintien de la paix de notre communauté.

L'expérience de la Géorgie constitue cependant un exemple positif de coopération entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Cette coopération comprend notamment le Bureau conjoint ONU-OSCE pour la protection et la promotion des droits de l'homme en Abkhazie et le Programme pour la reconstruction économique de la région de Tskhinvali, proposé et

mis en oeuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement. J'estime également que nous devrions examiner sérieusement la proposition du Président par intérim de l'OSCE selon laquelle l'État qui préside cette organisation devrait s'associer automatiquement au Groupe des amis du Secrétaire général sur la Géorgie, ce qui contribuerait à renforcer la coopération entre l'ONU et l'OSCE. Nous estimons qu'il convient de se féliciter de la coopération qui s'est instaurée entre l'ONU et les organisations régionales et internationales.

Il conviendrait également de reconsidérer l'important concept de consolidation de la paix après les conflits. Nous sommes parfois prisonniers de notions stéréotypées relevant d'une approche échelonnée du règlement des conflits, et en conséquence, nous ne sommes pas toujours capables d'établir la frontière entre rétablissement de la paix et maintien de la paix. Au cours du processus de règlement d'un conflit, il est plus efficace d'utiliser des éléments de consolidation de la paix après les conflits, en les incorporant à la stratégie des opérations de maintien de la paix. Des éléments de consolidation de la paix après les conflits, tels que la reconstruction économique et sociale des zones de conflit, ou l'établissement des bases nécessaires à leur développement futur, faciliterait l'instauration de la confiance entre les parties concernées et créerait un environnement socio-économique favorable à un règlement politique définitif. Nous estimons que l'ONU devrait rester activement saisie de cette question.

La création d'un fonds spécial permettrait de renforcer les capacités de l'ONU en matière de consolidation de la paix après les conflits. Des «dividendes pour le développement» pourraient constituer une source de revenus à cette fin. D'autre part, ce fonds pourrait également tenir compte des intérêts économiques des parties au conflit, et, sur cette base, mettre au point des projets appropriés, et contribuer ainsi à la prévention de conflits.

Le caractère unique et indispensable de l'ONU, en tant que mécanisme central et multilatéral de coopération dans le monde de l'après-affrontement, doit avant tout se manifester dans le rôle de premier plan qui lui revient dans la création d'un système d'ensemble de développement, de stabilité et de sécurité qualitativement nouveau. Le rôle le plus important à cet égard doit être joué par un système d'ensemble de sécurité économique, dont la formation doit aller de pair avec le développement d'un processus d'intégration mondiale.

Le fait que des régions autrefois isolées sur les plans historique et géographique sortent peu à peu de leur isole-

ment et coopèrent pour créer une infrastructure commune d'activités humaines est l'une des caractéristiques du monde contemporain. Aussi doit-on voir dans les unions économiques régionales les forces agissantes des mécanismes d'élaboration d'une telle infrastructure.

Par exemple, la région du Caucase montre manifestement qu'elle a le potentiel de devenir ce que l'on appelle un modèle graduel d'intégration mondiale. Je songe avant tout à la coopération sous-régionale dans le cadre d'une région donnée, puis, compte tenu de la situation géostratégique du Caucase, au rôle qu'elle peut jouer en tant que lien dans la coopération interrégionale, à savoir entre l'Europe et l'Asie.

Pareille structure d'intégration, pareil modèle mondial, correspond aux réalités de l'heure. Nous pensons que le rôle de coordination des Nations Unies dans ce processus peut être des plus efficaces.

Cette conception du rôle de la région du Caucase est déjà consacrée dans celle de couloir eurasiatique, sorte de route de la soie du XXI^e siècle. Cette voie historique pour le commerce, dont l'importance ne cesse de croître et d'être reconnue, a déjà commencé à fonctionner et à prouver son efficacité.

De tels couloirs offrent la possibilité unique de créer de nouvelles valeurs matérielles et culturelles et de rapprocher économies et cultures. Dans ce contexte, ils doivent aussi — et incontestablement le feront — jouer un rôle important dans l'instauration et le renforcement de la stabilité dans la région.

La Géorgie a été appelée à promouvoir activement la concrétisation de cette idée. Un simple regard sur la carte de la région montre l'importance stratégique des dimensions géopolitiques et géoéconomiques de ce couloir central pour le commerce mondial. Nous nous déclarons donc prêts à coopérer avec tous ceux qui voudraient faire une réalité de cette idée.

Les vastes fonctions de l'ONU, en tant qu'Organisation universelle, sont à la base des initiatives avancées par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Nous devons avant tout concentrer notre attention sur l'accord qui définit le profil juridique international de l'ordre mondial, à savoir la Charte des Nations Unies. Conçue dans des circonstances particulières, elle offre un mécanisme dont le but, pour l'essentiel, est la prévention et le règlement des conflits entre États. Il en résulte que les Nations Unies n'ont pas toujours pu relever

comme il convient de tels défis, comme ceux que posent les nombreux conflits qui surviennent à l'intérieur des États. Les principes qui constituent le fondement des opérations traditionnelles de maintien de la paix, l'accord des parties notamment, sont souvent inopérants dans le cas de ce que l'on appelle des conflits ethniques. Voilà pourquoi nous pensons que, dans une grande mesure, la Charte doit être revue pour l'adapter aux réalités contemporaines.

La Géorgie appuie à cet égard la création d'une commission ministérielle pour étudier la nécessité de procéder à une réforme fondamentale de la Charte et des instruments juridiques qui définissent le mandat des institutions spécialisées des Nations Unies. La Géorgie appuie également la proposition de nommer un Premier Vice-Secrétaire général, qui serait appelé à jouer un rôle spécial pour veiller au succès des projets et programmes des divers secteurs fonctionnels du Secrétariat.

Nul doute que l'élargissement du Conseil de sécurité et l'amélioration des travaux de l'Assemblée générale et des autres organes importants sont au coeur des réformes à apporter à l'ONU. La question du partage optimal de l'autorité entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité est également importante. Nous réaffirmons, à cet égard, notre position inébranlable concernant l'inclusion de l'Allemagne et du Japon parmi les membres permanents du Conseil de sécurité et l'élargissement du Conseil, notamment l'addition d'un siège pour les États d'Europe orientale.

Nous souhaitons une plus grande transparence dans les travaux du Conseil de sécurité. Pour nous, il importe que les États intéressés puissent participer aux consultations officielles du Conseil, où des discussions approfondies ont lieu et où des décisions sont prises.

La communauté internationale doit également pouvoir disposer d'instruments de justice fiables, qui lui permettent de réagir face tant aux activités illégales d'États qu'aux crimes commis contre l'humanité par des individus. À cet égard, nous appelons tous les États Membres à ne rien ménager pour mener à bien la conférence diplomatique et adopter un traité sur la mise en place d'une cour criminelle internationale d'ici à 1998.

Pour terminer, je voudrais rappeler la proposition du Secrétaire général tendant à tenir en l'an 2000 une session extraordinaire de l'Assemblée générale, une «Assemblée du millénaire». Très peu de temps sépare l'humanité du nouveau millénaire et nous devons nous employer résolument à apporter les réformes qui s'imposent pour faire en sorte

que l'Organisation devienne véritablement l'Organisation de l'ordre mondial du prochain siècle. Je suis convaincu que, de concert avec d'autres États, la Géorgie, occupera la place qu'elle mérite en tant que pays démocratique et prospère.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. M. Kamal Kharrazi.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*parle en persan; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Président de son élection et d'exprimer ma conviction que, grâce à sa sagesse et à son talent de diplomate, il saura mener la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale à des résultats tangibles. J'aimerais aussi louer l'excellent travail de son prédécesseur.

En raison de l'heure tardive, je vais donner une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera distribué.

À l'aube du troisième millénaire et face à l'évolution d'une interaction, non pas avec une ou deux mais avec diverses puissances, dans la formulation de nouvelles décisions de portée mondiale, les relations internationales exigent une doctrine nouvelle, à la mesure des conditions qui évoluent et des besoins qui surgissent. Le principal objectif de cette doctrine est d'instaurer progressivement une société civile mondiale, une société dans laquelle la liberté et le salut coïncident harmonieusement pour répondre aux besoins spirituels et matériels de l'humanité de façon institutionnalisée, et dans laquelle le développement d'ensemble, équilibré et durable constitue le fondement de la coopération et de la participation universelles.

La doctrine de société civile mondiale se fonde sur deux principes majeurs, le premier étant l'institutionnalisation de la primauté du droit dans les relations nationales et internationales. À l'instar des États Membres qui la composent, la communauté internationale contemporaine ne peut tout simplement pas apporter à tous les peuples une vie pacifique et prospère par le biais de la coercition, de décisions autocratiques et d'une culture de domination et d'hégémonie. Par conséquent, la primauté du droit, en tant que fondement même de l'ordre et des relations entre particuliers et États, devrait être institutionnalisée.

Le deuxième principe majeur est celui du renforcement du pouvoir d'action et la participation. À l'instar du processus de participation au niveau national — où tous les

individus, quels que soient leur couleur, leur race, leurs opinions, leur richesse ou leur statut social, ont le droit inaliénable de décider de leur propre destin —, les pays et les régions ayant des cultures et des ressources différentes devraient jouir du droit de participer à toutes les étapes de la prise des décisions et de la mise en oeuvre des politiques au niveau mondial et être habilités à le faire.

Aujourd'hui, le Nord et le Sud constituent deux domaines complémentaires sur un même échiquier mondial. L'équilibre et la stabilité de l'ordre mondial futur dépendent dans une grande mesure de la contribution du Sud à l'élaboration des normes qui régiront les relations internationales futures.

À notre avis, nous pouvons aller vers la réalisation progressive d'une société civile mondiale grâce à l'institutionnalisation de ces deux principes fondamentaux et à notre attachement au pluralisme, à la tolérance, au dialogue entre les civilisations, à la promotion des droits de l'homme, au développement d'ensemble, équilibré et durable, à la justice et à l'égalité des chances en tant que normes régissant nos interactions.

La philosophie politique de la République islamique d'Iran est pleinement conforme aux principes fondamentaux de la société civile mondiale prospective. Le programme national du nouveau Gouvernement vise le renforcement des fondements de la société civile.

Les principales caractéristiques et priorités de la politique étrangère du nouveau Gouvernement comprennent les éléments suivants : expansion des relations avec tous les pays sur la base du respect mutuel, des intérêts communs et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui; appui de l'institutionnalisation du droit international comme fondement de l'ordre mondial et arbitre ultime entre États; création et renforcement de mécanismes pour favoriser la confiance et la sécurité mutuelles grâce à la coopération régionale et au refus de la présence et de l'influence de puissances étrangères; protection de tous les droits de l'homme et rejet des tentatives d'atteintes sélectives et discriminatoires aux droits de l'homme en tant qu'instruments de politique générale; appui aux droits fondamentaux des personnes et des nations opprimées, du peuple palestinien en particulier; arrêt de la course aux armements aux niveaux régional et mondial; élimination des armes de destruction massive et maîtrise des armes classiques; renforcement des liens d'amitié et de solidarité entre pays islamiques et pays non alignés; présence active et participation constructive à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales, avec une contribution

effective aux efforts déployés au plan international pour régler les questions de portée mondiale, telles que la maîtrise des armements et le désarmement, le développement d'ensemble et durable, les droits de l'homme, le maintien de la paix, la lutte contre le terrorisme et les drogues illicites et l'annulation de mesures internationales injustes; et, pour finir, défense des droits des citoyens iraniens dans le monde entier.

La République islamique d'Iran a pris des mesures concrètes, aux niveaux régional et international, pour poursuivre ces politiques de principe. Elle est pleinement disposée à coopérer avec tous les pays pour réaliser des objectifs communs, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

La question de Palestine, qui se trouve au coeur même de la crise du Moyen-Orient, représente le cas le plus flagrant et le plus persistant de mépris du droit international et de violation systématique des droits de l'homme fondamentaux des personnes et des peuples. La crise au Moyen-Orient ne peut être réglée que grâce au plein exercice par le peuple palestinien de ses droits, et notamment de son droit à l'autodétermination; au retour des réfugiés; et à la libération de tous les territoires occupés, y compris Al Qods Al Charif, le Sud-Liban et le Golan syrien. L'expérience de ces dernières années a montré clairement que tout mécanisme ou toute proposition qui ne tient pas pleinement compte des réalités dans la région ou de l'infâme attitude israélienne est voué à l'échec.

Il est assurément regrettable que, sciemment, certaines puissances étrangères interprètent ou présentent de manière fallacieuse l'exposé franc, ouvert et objectif que fait l'Iran des réalités comme un appui au terrorisme et un refus de la paix et de la sécurité dans la région. Je répète une fois encore que la République islamique d'Iran recherche elle aussi la paix et la stabilité au Moyen-Orient — une paix juste et durable, qui recueillerait un consensus régional et mettrait fin une fois pour toutes à cette crise chronique.

Depuis près de 20 ans, notre région est témoin de la crise en Afghanistan. Il n'y a certainement pas de solution militaire à cette tragédie. Pourtant, certaines factions bellicérantes n'ont pas encore admis cette évidence. Seules la mise en place d'un cessez-le-feu, la cessation de l'intervention étrangère, des négociations entre tous les groupes afghans et la constitution d'un gouvernement à large assise représentant tous les Afghans permettront de trouver une solution durable à la crise en Afghanistan. En conjonction avec le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, mon gouver-

nement est décidé à poursuivre ses efforts humanitaires et de maintien de la paix en Afghanistan. Je dois appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité impérieuse et l'urgence d'une assistance humanitaire en faveur du peuple afghan.

La guerre froide a engendré dans les relations internes et externes une tendance qui exige l'existence d'un ennemi réel ou imaginaire. Pour éliminer cet état d'esprit et édifier un monde nouveau fondé sur la coopération et la primauté du droit, il faut non seulement la volonté politique nécessaire, mais aussi une planification méticuleuse afin de favoriser la confiance et de calmer les préoccupations économiques et sociales ainsi que celles de la sécurité aux niveaux national et régional.

Le renforcement de la confiance, aux plans national, régional et international, en tant que stratégie essentielle pour transformer les relations humaines, ne pourra qu'échouer si la transparence dans la prise de décisions et la participation de tous les intéressés font défaut. L'antithèse de la participation à la prise de décisions et de la coopération fondée sur le droit au niveau international est l'unilatéralisme. Ce phénomène se manifeste dans différents domaines, dont la limitation des armements, le développement, le commerce mondial, l'environnement et la codification de nouvelles normes relatives aux droits de l'homme.

Le premier pas le plus efficace vers le renforcement de la confiance est l'élimination des armes de destruction massive, la réduction des armes classiques, la transparence dans le domaine des armements et la mise en place de mécanismes de sécurité et de coopération dans différentes régions du monde. Cette entreprise exige la mise en oeuvre intégrale et non discriminatoire de mesures existantes dans le domaine du désarmement et de la sécurité et la mise au point de normes nouvelles pour aborder des priorités universellement acceptées ainsi que les impératifs de la communauté internationale et de ses membres en matière de sécurité.

Se fondant sur les principes islamiques, la République islamique d'Iran estime que les armes de destruction massive sont inhumaines et illégales. Les responsables de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont à maintes reprises confirmé que les activités nucléaires de l'Iran se déroulent dans le cadre des règles de l'Agence et qu'elles ont des objectifs pacifiques. Malgré ces faits évidents, certains gouvernements redoublent depuis ces dernières années d'accusations fausses et infondées contre l'Iran.

Mais les campagnes de propagande orchestrées pour tromper le grand public ne modifieront certainement pas les réalités régionales sur le terrain. Il est évident que l'insécurité qui règne au Moyen-Orient a ses racines dans le militarisme d'Israël et son arsenal d'armes de destruction massive, qui ont contrecarré tous les efforts et tous les mécanismes de désarmement dans la région.

En outre, la course effrénée à l'acquisition d'armes classiques exacerbe un sentiment d'angoisse et de défiance. La politique étrangère de la République islamique d'Iran se fonde sur la paix, la retenue, le renforcement de la confiance, l'atténuation et l'élimination des tensions, en particulier au sein de notre région. Je signale à l'Assemblée, tout à fait franchement et sincèrement, que de tous les pays du Moyen-Orient, c'est l'Iran qui consacre le plus faible pourcentage de son budget à sa défense. En 1995 et en 1996, 3,3 % seulement de notre produit intérieur brut a été consacré à la défense. Nous restons prêts à conclure tout accord qui soit acceptable sur le plan régional en vue d'opérer de nouvelles réductions dans les budgets de défense, de sorte que soient pleinement prises en compte les préoccupations des pays, grands et petits, en matière de sécurité.

La priorité absolue de la politique étrangère de la République islamique d'Iran est de n'épargner aucun effort pour renforcer la confiance et édifier la paix dans notre voisinage immédiat, ce qui, dans des cas comme le Tadjikistan, a eu des résultats encourageants. Dans notre région, l'Organisation de coopération économique a également contribué à l'expansion et à la consolidation des relations entre ses États membres grâce à l'adoption de positions communes et en jouant un rôle actif dans le domaine de la coopération économique et technique.

Dans la région du golfe Persique, seules la coopération et la participation collective peuvent apporter la sécurité et la stabilité à tous les pays de la région. Le fait de tirer pleinement parti d'affinités historiques, de liens culturels et religieux et de n'épargner aucun effort pour utiliser de manière efficace et coordonnée les ressources et les potentiels humains et naturels de la région est, à long terme, la meilleure garantie de paix et de sécurité. L'Iran — pays le plus grand de la région, qui possède un patrimoine historique vieux de plusieurs millénaires rehaussé par la richesse de la civilisation islamique — n'a pas besoin de se lancer dans une course aux armements. Le message que nous lançons à nos voisins est un message amical et fraternel, et nous accueillerons chaleureusement toute initiative visant à asseoir les fondements de la confiance et de la coopération dans la région.

La République islamique d'Iran, qui accueillera en décembre le huitième sommet islamique, est d'avis qu'à l'aube du XXI^e siècle, la tâche primordiale du sommet est de susciter la confiance mutuelle et de créer entre les pays islamiques des mécanismes de coopération et de coordination dans différents domaines. Cela contribuerait incontestablement à renforcer encore les fondements d'une sécurité et d'une stabilité internationales durables.

Le terrorisme est le résultat maléfique de l'anarchie généralisée et de l'obstruction violente à la participation publique. Sous ses diverses formes et manifestations, il menace les sociétés humaines aux niveaux national, régional et international. L'exploitation politique de ce problème international par le biais d'allégations infondées afin d'encourager certaines arrière-pensées ou pour dissimuler des lacunes en matière de politique nationale ou étrangère est aussi dangereuse que le terrorisme lui-même. Pris ensemble, ces deux facteurs entament la confiance et réduisent la stabilité et la sécurité aux niveaux régional et international.

Le règlement de ce problème dévastateur exige, d'une part, que l'on évite résolument le sensationnalisme et la démagogie, et d'autre part, que l'on fasse des efforts concertés au plan international afin de trouver des mesures pratiques, raisonnables, objectives et réalistes pour lutter contre le terrorisme. Plus important encore, notre succès collectif exige l'application non sélective, universelle et fondée sur le droit des mesures convenues par les organisations internationales compétentes.

En tant que pays qui a énormément souffert du phénomène inhumain du terrorisme au cours des années qui ont suivi la révolution, la République islamique d'Iran est prête à jouer un rôle actif dans tout effort international visant à lutter contre ce problème de façon sérieuse, globale et fondée sur des principes.

Le règlement de problèmes internationaux complexes et la matérialisation des possibilités offertes par la fin de la guerre froide exigent la participation de tous les membres de la communauté internationale au processus de prise de décisions, sur la base des normes et des principes du droit international. L'Organisation des Nations Unies est l'incarnation institutionnelle, à la fois de la participation universelle et de la primauté du droit à l'échelle mondiale. C'est la seule organisation universelle qui, à l'aide d'un système efficace, peut progresser vers la recherche de solutions aux problèmes de la société humaine et répondre aux défis de l'après-guerre froide. L'ampleur de cette tâche indique clairement le besoin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et d'accroître son rôle en procédant à la transformation

et à la réforme de ses principaux organes, programmes et modes de fonctionnement.

Je voudrais louer les efforts déployés par le Secrétaire général pour revitaliser l'Organisation et lui dire que nous souhaitons sincèrement coopérer avec lui dans le processus de restructuration de l'Organisation des Nations Unies pour en faire une institution plus efficace, plus fiable et mieux à même de répondre aux besoins et aux aspirations de tous ses Membres. À notre avis, la vaste portée et les nombreuses répercussions des mesures envisagées dans le rapport du Secrétaire général en date du 16 juillet 1996, font qu'il est impératif que l'Assemblée générale crée des groupes de travail pour examiner le rapport de façon approfondie et détaillée afin que les vues de tous les États Membres soient recensées et prises en compte.

Il ne fait aucun doute que la composition actuelle du Conseil de sécurité est loin de refléter l'état de la situation dans le domaine des affaires internationales aujourd'hui et que cette situation n'est pas acceptable pour la majorité écrasante de la communauté internationale. À notre avis, toute augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité ou toute réforme de ses méthodes de travail devra tenir compte du rôle et des préoccupations véritables des pays en développement. En outre, la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité ne devrait pas être tributaire du règlement de la question de l'augmentation du

nombre des membres du Conseil. Il s'agit de deux questions distinctes, qui exigent par conséquent deux décisions distinctes.

L'Assemblée générale est incontestablement l'organe suprême et le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, où tous les Membres jouissent d'un droit de participation égal. L'organe qui comprend tous les Membres de l'ONU a certainement le droit — et de fait la responsabilité — d'examiner chacune des questions qui suscitent une préoccupation mondiale, et plus particulièrement celles ayant trait à la paix et à la sécurité internationales.

L'expansion et l'élargissement de la base de participation de l'ordre mondial futur en se fondant sur des normes acceptables pour toutes les cultures et pour tous les peuples sont le moyen le plus sûr d'édifier des lendemains meilleurs et de garantir la liberté, la sécurité, la stabilité et le développement durable aux niveaux national, régional et international. L'Assemblée générale, qui donne à tous les États Membres la possibilité d'une participation totale et sur un pied d'égalité au processus de prise des décisions, est l'instance qui convient le mieux pour le dialogue, la concorde et l'adoption de mesures internationales coordonnées afin d'édifier des lendemains meilleurs et plus équitables.

Étant donné que le nouveau Gouvernement de la République islamique d'Iran assume ses responsabilités, je réitère que mon gouvernement est pleinement disposé à prendre part, de façon constructive, à cette entreprise collective grâce à la promotion du dialogue, de la concorde, de la confiance et de la solidarité.

La séance est levée à 18 heures.